

# Droits humains, idéal d'humanité?

FICHE THÉMATIQUE

**LE PRIX HUMAIN  
DE LA MODE**  
Au Bangladesh

**DROIT DES FEMMES  
AU MAROC**  
Reportage

**LES MÉDIAS, DANS  
TOUS LEURS ETATS**

**QUAND LES JEUNES  
S'ENGAGENT**



# sommaire

MAI-JUIN-JUILLET 2013



**4/5 >**  
**Le revers de la mode à bas prix**



**8/9 >**  
**Le droit des femmes au Maroc**



**12/14 >**  
**Médias: garde-fous dans tous leurs États**



**DOUBLE PAGE CENTRALE >**  
**FICHE THÉMATIQUE**

## Droits humains

**6-7** Défendre les droits des détenus au Burundi

**10-11** Tous les enfants ont droit à l'épanouissement

**19** La police de proximité en marche au Burundi

**20-21** Crimes et châtiments

**22** Vers un renforcement des droits de l'Homme au Maroc

**23** La Corée du Sud au rang des donateurs

**24-25** Mali: Culture contre intolérance

**26-27** Move for Africa: mission accomplie!

**28** Peter Piot: récompensé pour son combat contre le SIDA

**29** La justice en chantier en Tunisie

**30-31** Petite Dimension

**32** La coopération belge en 2012



**Abonnement gratuit sur:**  
[www.dimension-3.be](http://www.dimension-3.be)  
ou par mail à:  
[info.dgd@diplobel.fed.be](mailto:info.dgd@diplobel.fed.be)

**Vous désirez suivre les news de la coopération belge ?**

Rendez-vous sur facebook (Diplomatie.Belgium) et [www.dg-d.be](http://www.dg-d.be)



LA COOPÉRATION BELGE AU DÉVELOPPEMENT **.be**



Fin avril, l'effondrement d'une usine textile au Bangladesh tuant plus d'un millier d'ouvriers aura défrayé les chroniques, ce drame aura mis en lumière les conditions de travail pénible de milliers de travailleurs.

© 2013 Bloomberg

**Périodique bimestriel de la Direction Générale de la Coopération au Développement et de l'Aide humanitaire (DGD)**

**Rédaction: DGD**

Rue des Petits Carmes 15  
B-1000 Bruxelles  
Tél. +32 (0)2 501 48 81  
E-mail : info.dgd@diplobel.fed.be  
www.diplomatie.be • www.dg-d.be

**Secrétariat de rédaction:**  
Elise Pirsoul, Mía Van Aken,  
Chris Simoens

**Création et production:**  
www.mwp.be

Les articles publiés ne représentent pas nécessairement le point de vue officiel de la DGD ou du gouvernement belge. La reproduction des articles est autorisée pour autant que la source soit mentionnée et qu'une copie de la publication soit envoyée à la rédaction. *Dimension 3* paraît 5 fois par an tous les 2 mois sauf en été. Imprimé sur papier 100 % recyclé.

**Abonnement:**  
Gratuit en Belgique. À l'étranger seulement la version électronique.

LA COOPÉRATION BELGE AU DÉVELOPPEMENT .be

## Nausées, polémiques, actions

**L**a nausée m'a submergé: "2,6 millions d'enfants meurent tous les ans dans le monde en raison de la malnutrition, soit 300 enfants par heure" disait le rapport. Des chiffres froids, mille fois entendus et répétés pour une réalité terrible. Cette fois, la froideur des statistiques s'effaçait devant la dimension humaine, et la faim du repas qui s'annonçait se transformait en malaise. Quoi de plus fondamental et naturel que de pouvoir bénéficier d'une alimentation suffisante dans un monde capable d'en produire plus qu'il n'en faut? Quoi de plus insupportable que des millions d'enfants (et d'adultes) en soient privés? La majorité des nations de la planète en ont fait un droit *inaliénable*, indiscutable, attaché à tout individu, quelque soit sa condition, sa couleur, sa provenance, en signant la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* (voir en page centrale). Bien sûr, la faim est un problème structurel qui n'est pas simple à résoudre et il s'agit d'un exemple extrême et lointain de nos réalités. Pourtant, les violations des droits de l'Homme se cachent partout et près de nous: dans notre garde-robe, nos rues, nos assiettes...

Fin avril, l'effondrement d'une usine textile au Bangladesh tuant plus d'un millier d'ouvriers aura défrayé les chroniques. Le drame mettait en lumière le quotidien pénible de millions de travailleurs. Ce phénomène n'est pourtant ni nouveau, ni isolé. Un t-shirt à 5 euros sur un marché belge a souvent un prix humain élevé... que nous acceptons de payer. Sans se rendre sur un autre continent, dans les rues de nos villes, on croise tous les jours, avec une "normale indifférence" des individus qui n'ont pas accès à un logement, à un travail, à une nationalité... Si les États modernes sont *constitués* sur cette base, les droits de l'Homme font souvent office de valeurs idéales plutôt que d'impératifs. Et qui dit valeurs dit débats d'idées dont certains principes sont remis en question ou se contredisent: comment concilier le droit de grève et le développement économique; le droit à la sécurité et le respect de la vie privée? Quant à savoir si ces valeurs sont vraiment universelles, rappelons-nous que les nations qui ont écrit la Déclaration universelle en 1948 ne représentaient qu'une petite partie du globe.

Au-delà du débat, les droits humains sont le fondement des démocraties modernes et du bien-être de leurs citoyens. Les États (de droit) en sont les premiers maîtres d'œuvre. D'où l'engagement de la coopération au développement auprès des agences internationales, de la société civile et des pays partenaires pour la mise en place de structures capables d'appliquer les droits fondamentaux dans leur pays. Les droits humains touchent tous les aspects de la vie (travail, éducation, santé, loisirs, mariage, sécurité, justice, déplacements, conflits, opinion, etc.) et toutes les personnes... aussi nous n'avons pu en donner qu'une vision très sélective dans ce numéro. La fiche thématique tente d'esquisser ses fondamentaux; un reportage au Maroc nous montre les efforts gouvernementaux et associatifs afin améliorer le sort des femmes dans ce pays; des médias du Sud témoignent de leur place et leur combat dans la construction d'une pluralité démocratique; des articles décrivent des actions relatives aux droits des enfants, à la justice et la sécurité, etc... Mais c'est sous toutes les revendications, les injustices, les actions de coopération que se cachent les droits de l'Homme.

**LA RÉDACTION**

édito



# LE REVERS

## de la mode à bas prix

**Le 24 avril dernier, quelque 1.100 travailleurs — dont une majorité de femmes — ont péri dans l'effondrement d'une usine de textile au Bangladesh. 65 ans après la Déclaration universelle des droits de l'Homme, des dizaines de millions d'êtres humains travaillent encore dans des conditions effroyables.**

Entre 2006 et 2012, 500 travailleurs du secteur textile seraient morts dans des effondrements et des incendies au Bangladesh. La thématique du "travail décent" n'est donc pas à prendre à la légère. Les organisations "Schone kleren campagne" et achACT — membres belges du réseau *Clean Clothes Campaign* — luttent depuis des années contre l'exploitation des travailleurs du Sud. Comment se fait-il alors que les choses évoluent si lentement ?

### Guerre des prix

Notre logique économique impose aux entreprises une course aux coûts de production les plus faibles possible. Si, face à la concurrence, elles souhaitent conserver voire accroître leurs parts de marché respectives, les entreprises doivent vendre leurs marchandises au prix le plus bas. Leurs actionnaires attendent en effet des bénéfices réels à court terme. Les consommateurs, nous en l'occurrence, veulent des vêtements à un prix abordable ou, encore mieux, dérisoire.

Avec la mondialisation, les entreprises multinationales cherchent des endroits dans le monde entier où la fabrication de leurs produits sera la moins coûteuse. Généralement, la modicité des salaires se révèle être un argument décisif dans leurs choix, surtout s'il s'agit d'un travail non qualifié dans des secteurs à haute intensité de main-d'œuvre comme le textile. Les multinationales confient ce travail à des sous-traitants, des entreprises locales soumises à un cahier des charges très

strict : coût minimal et production rapide et flexible, le tout pour une qualité maximale. Les principaux acteurs impliqués sont les grandes chaînes de distribution (ex. : Walmart, Carrefour), les *hard discounters* (ex. : Aldi, Lidl) et les grandes marques de la mode (ex. : H&M, C&A).

La concurrence effrénée a poussé les autorités de nombreux pays en développement à tout faire pour se rendre attrayants et capter les commandes. Sont alors apparus des avantages fiscaux et une mainmise sur les syndicats, au mépris parfois des accords internationaux conclus, avec pour corollaire des ouvriers à l'œuvre dans des bâtiments non sécurisés, trop hauts, au milieu d'installations électriques dangereuses, un personnel souvent enfermé sur le lieu de travail au motif d'éviter les vols...

### Piège à pauvres

C'est ainsi que le Bangladesh a maintenant la cote auprès des entreprises du secteur textile, la Chine étant devenue un peu trop coûteuse. Il faut savoir que l'industrie textile y génère chaque année quelque 14,5 millions d'euros, soit 17 % du revenu national. Ce pactole n'incite pas le gouvernement bangladais à améliorer les conditions de travail, d'autant plus que son parlement compte des dizaines de barons du textile. Le travail des organisations syndicales est extrêmement difficile. Et la poignée d'inspecteurs affectés aux milliers d'usines n'effraie personne. Dans cette histoire, les dupes sont les Bangladais indigents et non qualifiés, principalement des femmes, qui fuient la



Des Bangladeshi attendent des nouvelles d'un membre de leur famille piégé dans les ruines de l'usine textile Rana Plaza.

campagne en quête d'un meilleur avenir en ville. Ils atterrissent dans des usines textiles surpeuplées où ils perçoivent un salaire mensuel de misère (30 euros), néanmoins supérieur à ce qu'ils gagnaient au village. Parfois, quatre à cinq femmes consacrent la moitié de leur salaire à la colocation d'une baraque de quelques mètres carrés. Elles travaillent et dorment en équipes. Et pour augmenter leur revenu, elles font des heures supplémentaires payées à l'unité. La pression du travail est d'une inhumaine intensité.

Les multinationales commandent des audits, certes, mais à en croire les ONG, ils restent lettre morte. Du reste, quelle peut être la fiabilité des sociétés d'audit sollicitées par les entreprises textiles? Une visite d'évaluation ponctuelle reflète-t-elle valablement des conditions de travail?

### Accord

Cette fois, l'ampleur du drame a peut-être secoué les esprits. Pendant la rédaction de cet article, plusieurs chaînes de vêtements (dont H&M, C&A, Zara, Aldi et Carrefour) ont signé un accord destiné à garantir la sécurité des travailleurs de l'industrie textile bangladaise. Le gouvernement du pays souhaite relever le salaire minimum et faciliter le travail des syndicats.

Il reste à espérer que les consommateurs occidentaux se rendent mieux compte aujourd'hui de la nature de la misère qui peut se cacher derrière un t-shirt bon marché. Ils peuvent faire entendre leur voix en signant des pétitions, comme celle de

*Clean Clothes Campaign*. Les enseignes occidentales sont en effet attentives à leur image de marque.

Mohammed Yunus, le créateur bangladais du microcrédit, a lancé l'idée de demander 50 cents supplémentaires par vêtement afin d'alimenter un fonds d'aide aux travailleurs du textile bangladais. Retirer les usines textiles du Bangladesh ne serait en tout cas pas une solution, surtout si le même scénario d'épouvante devait se répéter dans une autre contrée. L'industrie textile a trop d'importance pour le pays et les 3,6 millions d'emplois qu'elle génère sont un tremplin pour sortir la population de l'extrême pauvreté.

### Derrière le textile

L'effondrement du Rana Plaza n'est que la pointe de l'iceberg. Il y a d'autres secteurs que celui du textile, d'autres pays que le Bangladesh. Ces pratiques sont présentes dans la production d'appareils électroniques (*smartphones* et tablettes), de jouets en plastique (poupées Barbie), de matériel sportif, etc. Où? En Chine, au Nicaragua, en Thaïlande, au Cambodge, au Pakistan, au Vietnam...

La ruée vers les coûts de production les plus bas demande un lourd tribut. Nous aussi souffrons d'une crise économique, mais nos conditions de vie sont généralement paradisiaques comparées à celles des travailleurs sans-le-sou du Sud. Mais pouvons-nous encore tolérer, en 2013, que des dizaines de millions d'êtres humains travaillent en semi-esclavage?

CHRIS SIMOENS



## La Belgique s'investit dans le travail décent

Le ministre de la Coopération au développement Labille le soulignait encore dernièrement: "L'agenda du travail décent tel que défini par l'OIT doit dès lors constituer un pilier essentiel dans le nouveau modèle de développement." Le travail décent est en effet essentiel à l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim.

L'Organisation internationale du travail (OIT) est un partenaire majeur de la Belgique. C'est la principale organisation internationale qui œuvre en faveur de la dignité du travail dans le monde entier. Sa particularité est de rassembler trois groupes distincts: les gouvernements, les travailleurs et les employeurs. Elle a donné naissance à de nombreuses conventions, qui ont été par la suite transposées par ses États membres dans leur législation nationale: la liberté d'association et de négociation, l'abolition du travail des enfants et du travail forcé, la fin de la discrimination... Ceci étant, la signature d'une convention ne se traduit pas toujours par l'application de son contenu par le pays signataire. D'où les contrôles effectués régulièrement par l'OIT. Or, comme Luc Cortebeek, l'actuel président du groupe des travailleurs de l'OIT, remarque: "Dans les pays en développement, il faut souvent se contenter de petites avancées" (*Dimension 3*, 2/2012). La Belgique a alloué un montant de 13,3 millions d'euros à l'OIT pour la période 2013-2015.

D'autres partenaires de la coopération belge luttent pour la dignité de la personne au travail, dont Solidarité mondiale (liée au Mouvement ouvrier chrétien), Fos (solidarité socialiste), Oxfam solidarité et les organisations syndicales. De 2008 à 2010, ces organisations en ont fait le thème d'une campagne intensive, réalisée en collaboration avec les couples 11.11.11 et le CNCND-11.11.11. Schone Kleren Campagne et achACT sont des plateformes thématiques soutenues par divers partenaires de la coopération belge.



### ONLINE

[www.ilo.org](http://www.ilo.org) / [www.solmond.be/](http://www.solmond.be/)  
[www.fos-socsol.be/](http://www.fos-socsol.be/) / [www.oxfamsol.be/](http://www.oxfamsol.be/)  
[www.schoneklere.be](http://www.schoneklere.be) & [www.achact.be/](http://www.achact.be/)  
[www.11.be](http://www.11.be) & [www.cncd.be](http://www.cncd.be)





# Défendre les droits des détenus au Burundi

La surpopulation avait atteint ces dernières années un taux intolérable au Burundi. La Coopération belge via son agence d'exécution, la CTB, a accompagné la justice burundaise pour gérer le taux d'occupation des prisons. Avec des résultats remarquables...

Prison centrale de  
Mpimba (Bujumbura) -  
La cour des  
hommes dépourvue  
d'infrastructures sportives  
ou de réinsertion



**D**ans de nombreux pays d'Afrique, le manque de place dans les prisons a atteint des proportions incompatibles avec la dignité de la personne humaine. Il aboutit "à un manque d'hygiène, une nourriture insuffisante ou médiocre, un accès difficile aux soins médicaux, une absence d'activité physique ou d'éducation ainsi que l'incapacité de maintenir des liens familiaux"<sup>1</sup>. Les conséquences sont dévastatrices pour les prévenus et altèrent irrémédiablement leur santé psychique et physique, et les possibilités de réinsertion. Sans compter que de telles conditions matérielles et sociales de détention peuvent entraîner des explosions de violence dans les prisons menaçant directement l'ordre public.

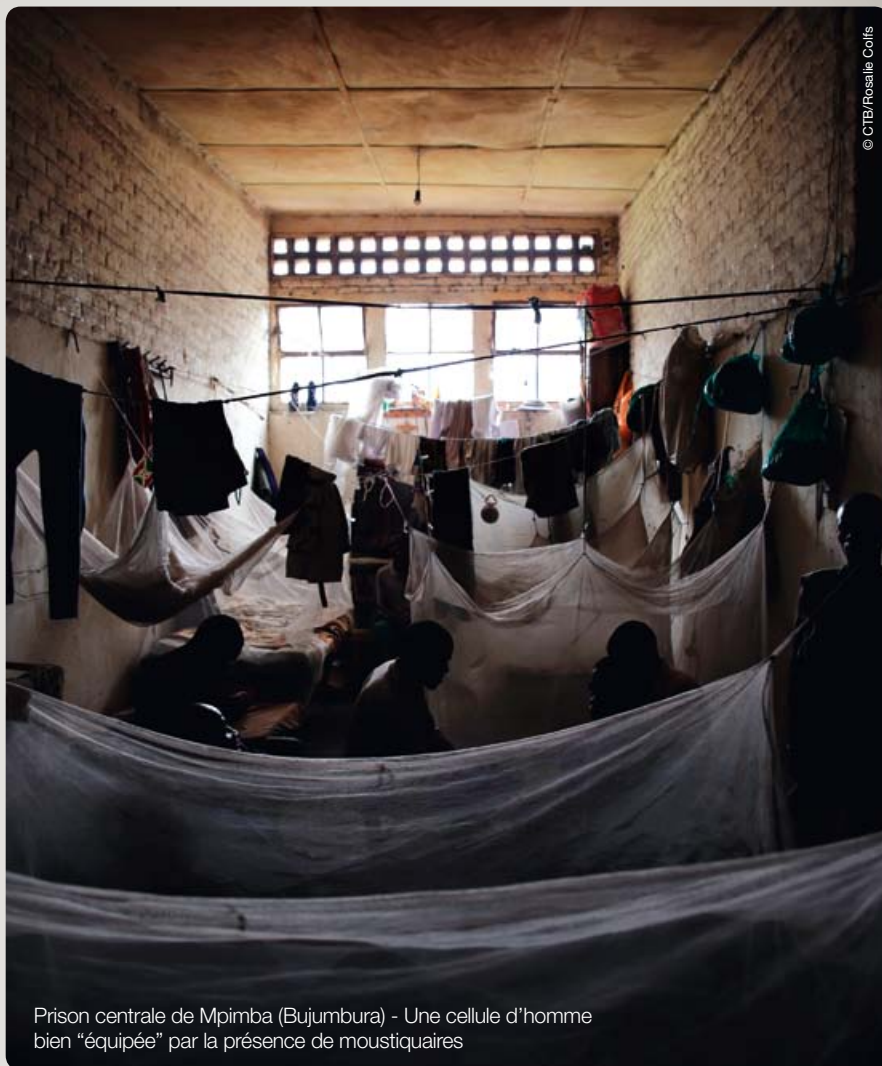
À ce titre, le Burundi ne fait pas exception à la règle et est confronté à l'ensemble de ces maux. Le pays possède un parc pénitentiaire vétuste, construit quasi exclusivement lors de la colonisation, pour une population qui n'excédait pas 2 millions d'habitants. Avec ses 4.050 places actuelles, le réseau carcéral est inadapté à un pays de plus de 8 millions d'âmes et sortant d'une guerre civile.

### Définir des stratégies concertées

En août 2009, la population carcérale a dépassé pour la première fois les 11.000 unités et le seuil du tolérable. Le taux d'occupation des prisons (indicateur international) était de 258 % (www.prisonstudies.org), reléguant le Burundi aux dernières places du classement mondial (193e/198). Conscient de la crise humanitaire et de la violation des droits fondamentaux des détenus burundais, le Ministère de la Justice en partenariat avec ses partenaires techniques et financiers a décidé de faire de la réduction de la surpopulation carcérale une priorité absolue. La stratégie agit à plusieurs niveaux : sensibilisation des détenus, formation des agents, renforcement des capacités des institutions judiciaires, extension des infrastructures, la coordination intra et intersectorielle.

### La mise en action

Le Programme Justice de la CTB a apporté un appui technique et financier au Ministère pour la mise en œuvre de mesures conjoncturelles (décret de grâce, commission ad hoc de libération conditionnelle, inspections hiérarchiques) afin de répondre à une situation d'urgence. Deux vagues de diminutions importantes de la population de prisonniers sont intervenues en 2010 et 2012. Mais les statistiques sont claires : si ces



Prison centrale de Mpimba (Bujumbura) - Une cellule d'homme bien "équipée" par la présence de moustiquaires

mesures conjoncturelles ne sont pas suivies de mesures structurelles visant à corriger les dysfonctionnements du système, les effets resteront éphémères.

Le Programme a, dès lors, centré son action sur le changement de mentalité des acteurs qui font une utilisation abusive de la détention préventive et des peines répressives.

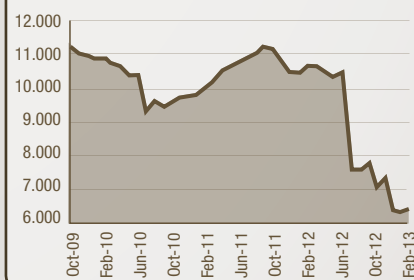
### Des résultats spectaculaires mais encore fragiles

Les résultats sont spectaculaires. Le Burundi affiche maintenant un taux d'occupation des prisons de 159 % et a progressé de plus de 30 places au niveau mondial (157/198)<sup>2</sup>! La conjonction de mesures à court et à long terme a permis de créer de l'espace, mais non d'atteindre une maîtrise effective de la population carcérale. La liberté n'est pas encore la règle, et le recours à la détention préventive reste trop souvent abusif. Le Programme va continuer pour ces 4 prochaines années à appuyer les magistrats pour atteindre les objectifs de la loi pénale : prononcer une sanction compréhensible par tous,

préservant l'intérêt des victimes, prévenant le risque de récidive et favorisant la réinsertion de la personne condamnée.

LADISLAS DE COSTER  
(CTB)

### POPULATION CARCÉRALE 2009-2013



<sup>1</sup> Déclaration de Kampala sur les conditions de détention en Afrique, in Les recommandations africaines pour la réforme pénale, éd. PRL, p. 12.

<sup>2</sup> Il s'agit d'une projection basée sur le classement publié au 31/03/2013 par le Centre International d'Études pénitentiaires.



# LE DROIT des femmes au Maroc



© Marc Laplasse/DGD

Depuis le début des années 2000, après “les années de plomb” (répressions sous le règne d’Hassan II), la société civile marocaine a évolué et des associations travaillant sur les droits humains ont vu le jour. Les droits des femmes, fortement remis en cause par les ONG féminines et des droits de l’Homme ont évolué grâce au nouveau code de la famille (la Moudawana).

Ce code marocain est l’un des plus avancés du monde arabomusulman, tout en s’inspirant de la “philosophie de la charia” qui représente encore toujours des restrictions pour les femmes en matières juridique, économique, politique et sociale.

Et tout récemment, en février 2013, le ministère marocain de la Justice et des Libertés a approuvé les modifications du Code pénal qui renforceraient les peines en cas de violences sexuelles. Ces changements incluent une révision de l’article 475, celui qui a pour effet d’exempter de peine un violeur qui épouse sa victime lorsqu’elle est mineure.

## Des innovations ignorées, des résistances sociales

Malheureusement la mise en œuvre du nouveau code de la famille laisse à désirer car même si une partie de la population en connaît son existence, elle n’en connaît pas son contenu. Le taux élevé d’analphabétisme, les normes culturelles, la tradition empêchent les femmes, dans de nombreux cas, d’invoquer leurs droits ou reporter les crimes commis contre elles, tels que le viol, l’exploitation sexuelle, les violences domestiques, etc.

Les instances judiciaires qui ont émis des appréciations négatives sur le code font également souvent obstacle à son exécution.

Les mentalités doivent changer et pour cela des associations accompagnent des femmes et mettent en place des structures pour les victimes de la violence, de problèmes de domesticité (des petites filles devenues des bonnes), de la problématique des mères célibataires etc.

L’adoption de lois justes assure certes le progrès, néanmoins les traditions sont difficiles à éradiquer. Éducation, développement économique et justice sociale restent évidemment maintenant les priorités des priorités.

Et c’est là que la coopération au développement belge intervient avec des programmes de financement direct.

## Le code de la famille

À partir de l’année 1998, l’arrivée du gouvernement d’alternance va impulser une dynamique nouvelle à la cause des femmes.

Un Plan national d’intégration des femmes au développement (Panfid), a été élaboré par ce gouvernement. Mais les conservateurs du gouvernement s’opposaient à ce plan qui est resté bloqué jusqu’en 2002. Suite à des manifestations de mobilisation autour de ce projet modernisant le statut de la femme, le roi Mohammed VI a mis en place une commission consultative qui

a aboutit en 2004 à la révision du code de la famille, texte adopté par consensus par le parlement et qui inscrit le Maroc dans l’effort de la construction de la démocratie.

Des réformes substantielles ont été ainsi adoptées par la Moudawana.

Quelques exemples significatifs de cette réforme: l’âge du mariage a été fixé au plus tôt à 18 ans pour les deux sexes; la polygamie a été rendue quasiment impossible, le divorce est un droit reconnu aux deux époux et les enfants sont protégés en toutes circonstances.

## LA FEMME RURALE EST L’ÉPINE DORSALE DE NOTRE SOCIÉTÉ

*“L’agriculture est enracinée dans le patrimoine Marocain. Mais on arrive difficilement à développer la participation citoyenne au niveau rural. Et surtout auprès des femmes. L’éducation parentale est très importante. Il faut éviter que les familles interdisent la scolarisation à leurs petites filles.*

*La femme rurale est l’épine dorsale de notre société. Mais elle est très vulnérable car elle est soumise à des problèmes d’alphabétisation, d’accès à la santé, à l’éducation... En encadrant la femme rurale, on améliore également le produit (respect des normes, durabilité...) et on aide le monde rural, les enfants et la famille.”*

**FATIMA RAFI**, secrétaire générale  
de l’Union Nationale des femmes Marocaines



© Marc Laplasse/DGD

MIA VAN AKEN



## LA COOPÉRATIVE DES FEMMES DE L'OASIS TOUG RIH



© Marc Laplasse/DGD

## L'association Oum El Banine (la mère des enfants) à Agadir

Agadir, ville touristique mais également industrielle, notamment dans les secteurs de la pêche et de l'agriculture est une destination où les jeunes filles pauvres viennent chercher du travail comme petites bonnes ou comme ouvrières. La précarité du travail et les menaces de la rue n'arrangent en rien les choses. Ces jeunes filles sont vite récupérées par la rue. Et plusieurs tombent enceintes.

**Mahjoubia Edbouche** est très enthousiaste quand elle raconte l'histoire de l'association Oum El Banine, dont elle est l'actuelle présidente.

Normal, c'est elle qui est à l'origine de la création de ce foyer qui prend en charge la mère célibataire et son enfant et favorise la réintégration professionnelle des mères célibataires. Cette ONG, qui existe depuis 2001 et qui reçoit un financement de la coopération belge, a pris la relève de la fondation Terre des Hommes.

**Mahjoubia Edbouche** : "Mon travail chez Terre des Hommes m'a ouvert les yeux sur les problèmes, je peux même dire la situation dramatique des mères célibataires, souvent rejetées par leur partenaire, par leur famille et par la société. En créant l'association j'ai commencé à engager du personnel, j'ai loué une maison et quelques donateurs privés m'ont aidé.

Malheureusement la société civile Marocaine ne sait pas encore faire son réseautage, d'autres centres comme le nôtre existent mais nous travaillons chacun dans notre coin."

Ces enfants ne sont pas des petits champignons qui ont poussé tous seuls dans la forêt!

**Mahjoubia Edbouche**,  
présidente de l'association

La sensibilisation est  
une arme très efficace

**Jamilla Daouah**,  
responsable de la sensibilisation

Le projet est très lourd sur le plan moral et financier, mon travail n'était pas toujours apprécié et des pétitions, même des notables de la ville, ont circulé.

Je suis contente qu'on soit accepté dans le quartier, par ses habitants, l'épicier, le boucher...

"Il est très important que la société comprenne ce que nous faisons; que le voile se lève petit à petit sur ce tabou. Car grâce à cela nous pourrions travailler plus en profondeur. Chaque année, une centaine de femmes passent par notre foyer où elles sont prises en charge, où on s'occupe de leurs bébés dans une crèche-garderie et où on essaie de les réinsérer dans la société et les défendre devant les tribunaux si nécessaire."

"Nous menons également des actions pour réconcilier la mère-célibataire avec sa famille. Et dans notre combat pour la prévention de l'abandon des enfants nous employons aujourd'hui une arme très efficace, la sensibilisation" nous explique **Jamilla Daouah**, responsable des actions de sensibilisation qui tendent à conscientiser différents groupes de populations.

"La coopération belge met l'accent sur ces activités de sensibilisation" nous dit **Mourad Guidiri**, attaché local à la coopération belge au développement au Maroc, afin de contribuer à la réduction de la problématique à l'amont par la conscientisation de différents groupes de populations segmentés.

Quelques 12.000 personnes ont déjà bénéficié des programmes de sensibilisation à travers l'organisation de conférences, de journées d'études et de campagnes de sensibilisation."

MVA

Notre travail nous assure  
un revenu stable et une  
plus grande autonomie.  
Et nos maris? Ils ne s'y  
sont pas opposés...

L'agriculture oasisienne est pratiquement la seule source de revenu des habitants des oasis. Mais, malgré le travail des femmes dans la culture des palmiers dattiers où elles s'occupent, comme les hommes, à l'entretien, à la pollinisation, à la récolte ou au conditionnement des dattes, il n'y a presque pas de femmes agricultrices. En tant qu'épouses des agriculteurs, elles ne reçoivent donc pas de salaire. La mise en place de la coopérative des femmes de l'oasis de Toug Rih, un projet soutenu par la coopération belge, est une bonne chose pour les femmes de Tata, une oasis du sud du Maroc, proche de la frontière algérienne.

MVA



© Marc Laplasse/DGD

"Nous sommes 13 femmes, de 25 à 52 ans, qui préfèrent travailler localement, dans cette coopérative, plutôt que d'aller travailler ailleurs ou ne faire que les tâches ménagères. Nous faisons des

gâteaux sur demande, du pain traditionnel et le conditionnement et la commercialisation de couscous.

Notre travail nous assure un revenu stable et une plus grande autonomie.

L'argent du projet sert également pour une meilleure commercialisation de nos produits. Nous avons encore des défis. Nous devons continuer à convaincre les gens que les femmes travaillent aussi et les persuader d'acheter nos produits plutôt que d'autres. Mais nous remarquons que la vision des gens change petit à petit."

**RABIA BANNAALAT**,  
la présidente de la coopérative



# Tous les enfants ont droit à l'épanouissement

Depuis 1946 déjà, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (Unicef) défend les droits des enfants. Où en sont ces droits aujourd'hui? C'est ce que nous avons demandé à Yoka Brandt, la Directrice générale adjointe de l'Unicef.

**À l'échelle mondiale, l'Unicef défend les droits des enfants. Mais qu'entendez-vous exactement par "droits des enfants"?**

Il s'agit avant tout des droits les plus élémentaires, tels que le droit à la protection contre la violence physique, mais aussi le droit à l'épanouissement: le droit à l'enseignement, ou encore à l'eau, par exemple. Autant de droits qui permettent à un enfant de survivre et ce, même dans les pires conditions, et de se développer pour devenir un adulte à part entière.

**Comment les droits des enfants ont-ils évolué depuis, disons, 1980?**

La mortalité infantile a fortement reculé, le nombre d'enfants scolarisés a fortement augmenté et de nombreux pays ont institué des lois visant à protéger leurs droits. Mais il reste encore fort à faire. Beaucoup d'enfants sont encore laissés pour compte: les plus pauvres, les filles, les enfants handicapés, les enfants issus de minorités ethniques, ou encore les enfants vivant dans des situations de conflit.

**L'Unicef a-t-il récemment changé de stratégie?**

Ces dernières années, ayant constaté que beaucoup d'enfants sont laissés pour compte, nous avons fait de l'approche égalitaire (*equity*) une priorité: tous les enfants doivent bénéficier des mêmes possibilités d'épanouissement, y compris les plus marginalisés.

**Peut-on comprendre par là que vous recherchez spécifiquement les enfants en difficultés?**

Nous réalisons une analyse pour chaque pays. Nous avons également développé un système qui nous permet de suivre l'évolution de la situation. En Ouganda, par exemple, les jeunes peuvent formuler des commentaires par SMS sur toutes sortes d'initiatives de développement. Ce système nous permet d'identifier les principaux obstacles au développement des enfants. Ainsi le développement intellectuel des enfants sera-t-il compromis par un apport insuffisant de substances nutritives essentielles. Et si la naissance d'un enfant n'est pas enregistrée, il aura plus difficilement accès à l'enseignement et aux soins de santé. Une fois les obstacles identifiés, nous développons des programmes spécifiquement ciblés sur ces difficultés.

**L'égalité des chances pour les garçons et les filles est une priorité pour l'Unicef. Mais quelle est votre approche dans ce domaine dans les sociétés où subsiste une répartition rigide des rôles traditionnels, comme en Inde, dans les pays musulmans ou en Afrique?**

Cela dépend fortement du contexte mais, dans la plupart des cas, l'enseignement est la clé. Lorsque les filles ont accès à l'enseignement, elles sont mieux armées pour faire face aux obstacles qu'elles rencontreront au cours de leur vie. Prenons le cas des mariages d'enfants: si les filles restent plus longtemps scolarisées, elles se marieront plus tard et seront également mères plus tard. Elles auront ainsi davantage de temps

pour s'épanouir en tant qu'individus. Elles pourront se développer pour être de meilleures adultes.

**Certaines de vos actions sont-elles couronnées de succès dans le domaine de l'égalité entre les genres?**

Bien sûr. Dernièrement, je me suis rendue au Niger pour y promouvoir l'égalité des chances pour les filles. Nous y avons abordé le rôle de l'enseignement avec une série d'intervenants: les autorités centrales et locales, mais également les chefs traditionnels et religieux. Parvenir à un consensus avec ces intervenants signifie de réels changements pour les filles. Lorsqu'un tel accord est trouvé, les filles ont tendance à rester scolarisées plus longtemps. Nous observons donc bien des avancées, mais seulement très graduelles.

**Quelle est la situation dans le domaine de la violence contre les enfants?**

La violence demeure un problème mondial. Si nous pensons toujours en premier lieu aux formes extrêmes de violence, telles que la mutilation génitale, il en existe d'autres, également en Europe, comme la violence sexuelle sur les enfants. Il est par contre plus difficile de constituer des bases de données fiables dans ce domaine. C'est pourquoi la collaboration des gouvernements est essentielle. Si un gouvernement est disposé à enquêter sur la violence



Si les filles restent plus longtemps scolarisées, elles auront davantage de temps pour s'épanouir en tant qu'individus.

YOKA BRANDT

sur les enfants dans son pays, il nous est en effet plus facile d'en établir les causes sous-jacentes: faibles revenus, non-scolarisation, filles laissées à la traîne, travail des enfants...

Nous tentons aujourd'hui d'inciter les gouvernements à agir face à ce fléau.





En 2013, l'Unicef donne la priorité aux enfants handicapés.

Récemment le gouvernement tanzanien a réuni tous les acteurs concernés – les ministères de l'Enseignement et du Bien-être social, ainsi que d'autres – en vue d'analyser les chiffres et de définir les mesures qui s'imposent.

### L'Unicef s'intéresse-t-il également au sort des adolescents ?

Le travail de l'Unicef se fonde sur une approche axée sur le cycle de vie (*life cycle approach*), qui s'articule en trois phases : la petite enfance, les enfants scolarisés et les adolescents. Dans chacune de ces phases, les enfants sont confrontés à des problèmes spécifiques qui nécessitent une approche adaptée. Les adolescents sont

particulièrement vulnérables. Ces jeunes sont en passe de devenir des adultes et rencontrent des problèmes spécifiques. Les filles doivent par exemple, comme le veut la tradition, se marier prématurément, et les garçons sont quant à eux préparés en tout hâte à entrer sur le marché de l'emploi, qui souvent est inexistant.

### Comment accompagnez-vous les adolescents vers l'âge adulte ?

Une fois encore, l'enseignement joue un important rôle de levier en termes de prise de conscience. C'est d'autant plus le cas pour les filles, qui découvrent leur sexualité à la puberté et deviennent de ce fait vulnérables. Le meilleur moyen est de créer un

environnement sûr dans lequel les différents aspects qui concernent les adolescents peuvent être abordés.

### Comment créez-vous un tel "environnement sûr" dans un pays africain, par exemple ?

Vous pouvez par exemple réunir les filles d'égal à égal au sein de groupes dans lesquels elles peuvent s'exprimer librement sur leurs problèmes. Ou leur indiquer à qui elles peuvent adresser leurs questions. Si l'Unicef ne résout pas lui-même les problèmes – par exemple ceux qui concernent le marché de l'emploi –, nous pouvons néanmoins montrer la voie aux jeunes.

### Quels changements souhaitez-vous pour les objectifs du Millénaire pour le développement d'après 2015 ?

Il conviendra de donner une place centrale aux enfants et de mettre l'accent sur l'égalité et l'inclusion : les objectifs doivent profiter à tous, et pas seulement aux plus favorisés. À nos yeux, il est essentiel que, dans le cadre de la discussion relative à "l'après 2015" (ndlr : la suite à donner aux objectifs du Millénaire après 2015), la voix des enfants et des jeunes soit entendue. Ils doivent pouvoir s'exprimer sur les aspects qui, selon eux, constituent les principales priorités pour ce programme.

CHRIS SIMOENS

## L'UNICEF ET LA BELGIQUE, un partenariat solide



L'Unicef, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, défend depuis 1946 les droits des enfants – de tous les enfants, où qu'ils se trouvent. Le fil conducteur de l'action du Fonds repose sur les 54 articles de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant : protection, enseignement, soins de santé, logement, alimentation saine...

Chaque année, la Belgique alloue 18 millions d'euros au budget de base de l'Unicef. Cependant, en raison des économies budgétaires, cette contribution a été réduite à 10 millions d'euros pour l'année 2013. Par ailleurs, les contributions destinées à l'aide humanitaire pour les situations d'urgence est très variable : 21 millions d'euros ont ainsi été octroyés en 2011, contre seulement 1,75 million en 2012. Cette diminution est, elle aussi, en partie imputable à la crise économique. "Heureusement, cette réduction n'est aucunement liée à un quelconque manque de confiance en notre organisation", souligne la Directrice générale adjointe Yoka Brandt. "Malgré la crise, le partenariat entre la Belgique et l'Unicef reste solide. Mieux encore : la Belgique reste un donateur exemplaire. Nous espérons qu'il sera bientôt mis un terme à ces limitations budgétaires."

Les contributions de base, telles que la Belgique les fournit, sont particulièrement intéressantes car il s'agit de fonds que l'Unicef peut utiliser librement là où il en a le plus besoin. L'affectation de cet argent n'est donc pas fixée au préalable. "Cette façon de procéder est très pratique. C'est pourquoi nous espérons que d'autres pays donateurs adopteront également le financement de base", poursuit Yoka Brandt. La Belgique et l'Unicef partagent en outre les mêmes priorités stratégiques, surtout depuis que la nouvelle loi relative à la Coopération au Développement accorde une telle attention aux droits de l'homme et des enfants. Pour l'année 2013, la Belgique a d'ores et déjà promis de libérer 500.000 euros pour financer la lutte contre la malnutrition sévère au Mali et 1 million d'euros pour la protection dans la région des Grands Lacs.

[www.unicef.org](http://www.unicef.org) - [www.unicef.be](http://www.unicef.be)

### EN SAVOIR PLUS SUR L'UNICEF ET L'ENSEIGNEMENT

"L'enseignement ne se limite pas à l'école primaire" et "Continuer à apprendre, même dans les situations d'urgence" - (Dimension 3, 04/2012)



# Médias:

## les garde-fous dans tous leurs États

Ils sont les principaux transmetteurs entre le pouvoir et les citoyens. Pluriels et indépendants, ils sont les garde-fous de la démocratie. Entre musèlement et liberté, pression et information, instrument de développement ou de réconciliation, du Burundi, du Soudan, des Grands Lacs, du Bangladesh, des médias témoignent de leur aventure quotidienne.

EP ET CS

### SOUDAN

## L'effet thérapeutique d'une information libre

Il y aura bientôt quinze mois que nous avons lancé "The New Nation", le premier journal national de l'État nouvellement indépendant du Soudan du Sud. Cinq mille exemplaires seront distribués gratuitement à toutes les écoles, stations-services et administrations locales.

**G**âce au *New Nation*, je peux, en quelque sorte, me racheter auprès du peuple sud-soudanais. En 1988, je travaillais dans le cadre d'un projet humanitaire dans un camp au Kenya. Ma tâche consistait à sélectionner les enfants soudanais faméliques à qui nous donnerions de la nourriture. Les enfants non sélectionnés étaient condamnés à mourir de faim dans d'atroces souffrances. Cette expérience traumatisante m'a décidée à renoncer à ma vie relativement confortable en Belgique pour devenir journaliste en Afrique.

Aujourd'hui, avec le *New Nation*, je tente de faire avancer un pays qui, après 40 années de guerre, compte parmi les plus pauvres et les moins développés au monde. La connaissance et l'information peuvent en effet être de formidables instruments pour le développement et la croissance économique. Notre cahier 'agriculture' apprend par exemple à la population à cultiver sa propre nourriture, une activité qu'elle n'a plus pratiquée en raison des années de vie dans les camps de réfugiés. Notre cahier 'santé' informe les lecteurs sur la propagation des

épidémies et les sensibilise à la manière de se protéger. Quant à notre cahier 'éducation', il souligne l'importance de l'enseignement pour les filles et dresse le portrait de brillantes étudiantes et de femmes qui réussissent.



**Un journal peut également contribuer à renforcer la démocratie, la transparence et la lutte contre la corruption.**

ELS DE TEMMERMAN

Un journal peut également contribuer à renforcer la démocratie, la transparence et la lutte contre la corruption. Le journal *New Nation* a largement fait écho à la lettre adressée par le président à 85 ministres et anciens ministres, dans laquelle il leur demandait de restituer les 4 milliards de dollars de fonds publics volés. Les rapports de l'inspection des finances sur le détournement des deniers publics ont également fait l'objet de nombreux articles.

Un journal permet par ailleurs de dénoncer les violations des droits de l'Homme. Nous avons par exemple mené une campagne dans le *New Nation* contre l'odieuse pratique du mariage forcé des enfants. Au Soudan du Sud, près d'un cinquième des filles sont mariées avant d'avoir atteint l'âge de 15 ans. Leurs parents les vendent au plus offrant – souvent un homme plus âgé qui apporte

la meilleure dot. Cette pratique débouche souvent sur de la violence conjugale, car les femmes sont considérées comme une propriété, et sur la mutilation ou la mort de mères trop jeunes pour enfanter.

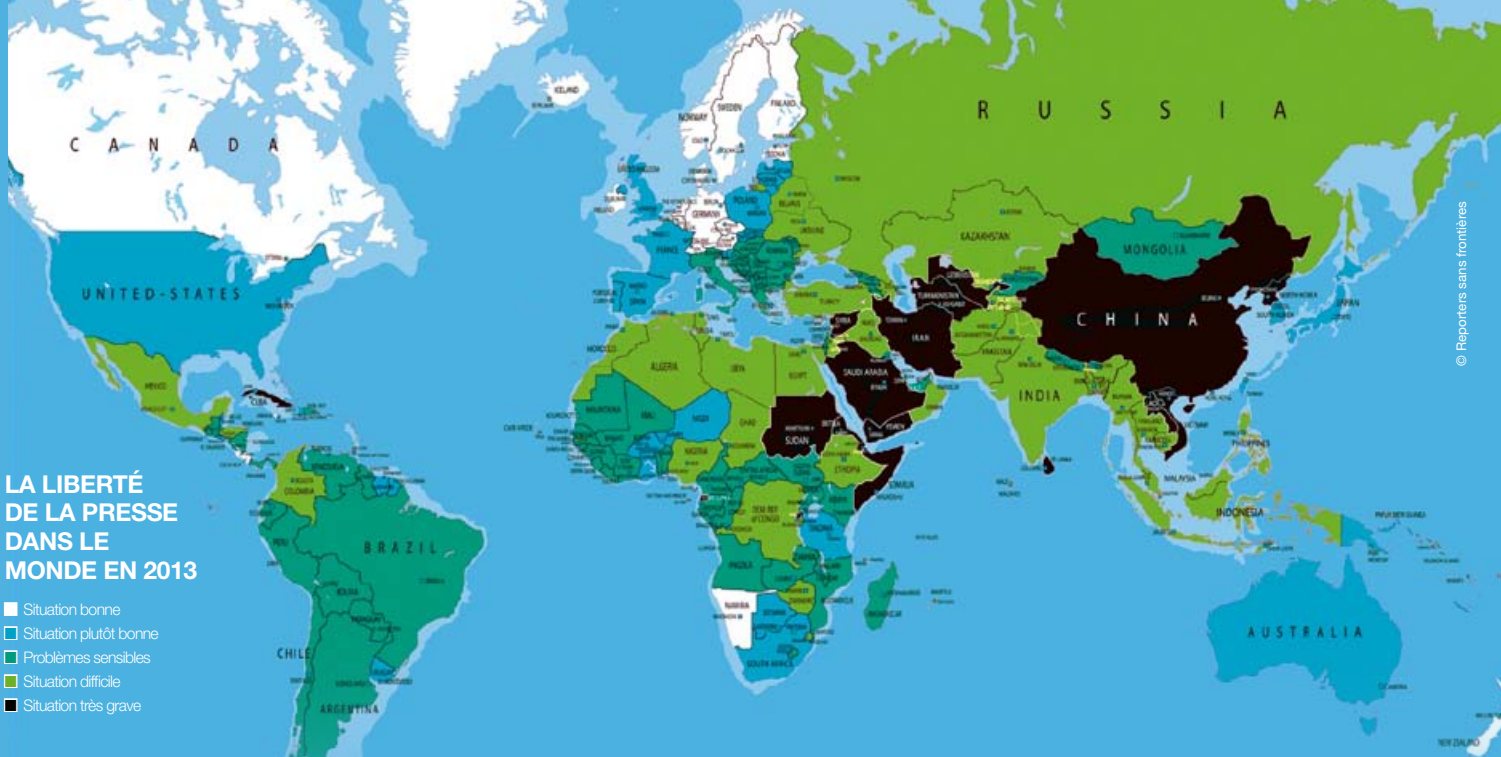
Nous avons formé nous-mêmes nos correspondants au Soudan du Sud, non seulement sur le plan de la collecte d'informations et de la rédaction mais aussi dans les domaines de l'éthique des médias et des valeurs. Je pense pouvoir affirmer que nous disposons d'une équipe de journalistes extraordinairement engagée et compétente. Ses membres partagent ma passion pour un journalisme qui consigne l'histoire avec précision et contribue ainsi à une plus grande ouverture, à davantage de transparence et à une société plus pacifique.

ELS DE TEMMERMAN

- La Belgique considère que les médias indépendants sont les garants de la démocratie, du développement, de la paix et la sécurité dans le monde. Elle a ainsi appuyé financièrement les médias dans le monde en développement dont plus de **12.000.000 EUR** dans la Région des Grands lacs entre 2003 et 2010. Le journal burundais "Iwacu", le journal soudanais "New Nation", comme l'agence de presse "Infosud" du réseau Syfia (pour ne citer que ceux qui apparaissent dans ces articles) ont reçu un financement.

EP





## LA LIBERTÉ DE LA PRESSE DANS LE MONDE EN 2013

- Situation bonne
- Situation plutôt bonne
- Problèmes sensibles
- Situation difficile
- Situation très grave

# CLASSEMENT DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Chaque Année, reporters sans frontière établi un index de la liberté de la presse. Aperçu du classement 2013



Après les bouleversements provoqués par les “printemps arabes” et les mouvements contestataires en 2011, la situation de la presse en 2013 semble être revenue à une situation plus dépendante des régimes politiques. En tête du classement, trois pays européens (**Finlande, Pays-Bas et Norvège**). Tout en bas, trois pays dictatoriaux (**Turkménistan, Corée du Nord, Érythrée**). L'étude montre que la zone **Europe** obtient le meilleur score de liberté de presse. Elle est suivie par la zone **Amérique**, l'**Afrique**, la zone **Asie-Pacifique** et la zone **Europe de l'Est et Asie centrale**. Malgré les printemps arabes, la région **Afrique du Nord/Moyen-Orient** se situe à la dernière place. Le **Mali** (99<sup>e</sup>, -74) enregistre la plus forte chute du classement suite aux événements qui ont frappé le pays dans le courant de l'année 2012. En **Syrie** (176<sup>e</sup>, 0), pays le plus meurtrier pour les journalistes en 2012, une guerre de l'information fait rage et n'épargne personne.

“Il apparaît clairement que les démocraties protègent mieux la liberté de la production et de la diffusion des informations factuelles que les pays dans lesquels les autres droits humains sont méprisés”, observe le Secrétaire général de Reporters sans frontières. “Dans les dictatures, les acteurs de l'information s'exposent à des représailles impitoyables pour eux-mêmes et pour leurs proches. Dans nombre de démocraties, ils font face à la crise économique de la presse et aux conflits d'intérêts. Si leurs situations ne sont pas toujours comparables, il convient de rendre hommage à tous ceux qui résistent aux pressions.”



<http://fr.rsf.org/press-freedom-index-2013,1054.html>

## BURUNDI

# Construire la démocratie burundaise avec une presse responsable

- L'opposition burundaise a boycotté les dernières élections démocratiques. La conséquence du retrait de l'opposition a créé de facto une sorte de monopartisme. Le parti au pouvoir, sûr de sa puissance, contrôlant tout le parlement, est vite devenu allergique à la moindre critique, imposant une sorte de “pensée unique”.
- C'est dans ce contexte qu'évolue le journal burundais Iwacu.

**D**ans ce contexte, la société civile et les médias privés, sont devenus, malgré eux, les seuls canaux d'expression libres. Les rapports entre le gouvernement et les médias se sont vite dégradés d'autant plus qu'ils dénonçaient les dérives du régime (corruption, violation des droits de l'homme, etc.). C'est dans ce contexte difficile qu'évolue le journal Iwacu.

Le projet Iwacu est né en 2008. C'est un groupe de la diaspora burundaise en Belgique, des journalistes en exil, qui est à l'origine du projet. Antoine Kaburahe, coordinateur du projet, a décidé de rentrer au

pays pour lancer le journal grâce à une subvention du ministère belge des Affaires Étrangères. Des journalistes Hutu, Tutsi (on n'a malheureusement pas de journaliste Twa), se sont engagés à travailler avec intégrité, selon les normes professionnelles. Iwacu ce sont toutes les voix du Burundi. Pas seulement les voix politiques. Iwacu s'intéresse à l'économie, la justice, la santé, l'environnement, la culture, bref à tout ce qui fait la vie nationale.

Iwacu, à travers ses publications en français, en kirundi et sur le web, se propose d'accompagner la construction de la démocratie par

la publication d'articles de qualité sur la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption, le respect des droits de l'Homme. En faisant remonter l'information de la base, Iwacu met en exergue les problèmes qui affectent le Burundi profond.

Aujourd'hui, Iwacu est un canal d'expression respecté de toutes les voix positives (associations qui militent pour les droits de l'Homme, qui luttent contre la corruption et la mauvaise gouvernance, les ONG actives au Burundi, etc.).

**ANTOINE KABURAHE,**  
coordinateur d'Iwacu



## GRANDS LACS

## Mieux informer pour mieux réconcilier

Créée il y a une quinzaine d'années, Infosud Belgique est une agence de presse orientée sur les questions Nord Sud et le développement au sens large.

**G**âce au réseau Syfia international dont elle est membre, Infosud Belgique propose aux rédactions belges des reportages et enquêtes de terrain sur les problématiques et enjeux du développement. Depuis quelques années, la production d'articles est complétée par l'appui et la formation de journalistes au



Burundi, en RD Congo et au Rwanda, avec l'agence école Syfia Grands Lacs, un projet cofinancé par la coopération belge.

Dans les trois pays concernés par ce projet, les journalistes subissent de nombreuses contraintes dans l'exercice de leur métier : pressions politiques et policières, menaces et intimidations, pressions économiques et sociales, y compris au sein de leurs rédactions.

Peu formés aux règles de base du métier et travaillant dans des conditions paralysantes, les journalistes font souvent dans la rumeur, la diffamation ou l'autocensure. Ce qui limite leur indépendance et l'exercice de la liberté de la presse.

Syfia Grands Lacs travaille avec une soixantaine de correspondants du Burundi, du Rwanda et de plusieurs provinces de la RD

Congo, qui produisent entre six et dix articles par semaine. Le projet a mis en place un système de formation à distance, complété par des ateliers résidentiels. Les exercices à distance et les ateliers abordent tous les aspects du métier : l'éthique et la déontologie, les sources, la collecte et le traitement des informations, les techniques rédactionnelles et les genres journalistiques. Syfia Grands Lacs privilégie les réalités du terrain et des personnes plutôt que celles des institutions. Dans des pays qui ont connu divers conflits dans leur histoire récente ou actuelle, la formation insiste sur la responsabilité sociale des journalistes et met l'accent sur les exigences journalistiques de distance critique, d'honnêteté et de vérification. Avec comme leitmotiv : dénoncer sans nuire.

INFOSUD BELGIQUE

## BANGLADESH

## Entre musellement et liberté relative

Il y a 25 ans, les habitants des régions reculées du Bangladesh recevaient le journal avec un jour de retard. Aujourd'hui, chaque Bangladais, où qu'il vive, le reçoit le jour même, de bonne heure. Jusqu'en 1997, le pays ne connaissait que la télévision et la radio d'État, lesquelles diffusaient de la propagande en guise d'informations. À présent, le pays compte 25 chaînes de télévision privées et de nombreuses radios. En outre, des millions d'habitants possèdent un téléphone portable et ont accès à l'internet.

### La presse écrite : pierre angulaire de la démocratie et de la bonne gouvernance

Les médias sont essentiels, en particulier pour une jeune démocratie dans laquelle le gouvernement se laisse parfois aller à des dérives autoritaires et où l'opposition peut faire preuve de brutalité. Au terme d'un parcours chaotique, la presse écrite jouit aujourd'hui d'un certain degré de liberté. De temps à autre, les autorités parviennent encore à interdire un journal ; certains propriétaires de journaux entretiennent des liens politiques. Mais dans l'ensemble, la presse écrite évolue favorablement. C'est important. Les journaux jouent un rôle de pionniers dans la lutte pour la bonne gouvernance et la défense des droits de l'Homme. Aussi les études de Transparency International se basent sur les publications des journaux bangladais concernant la corruption. Certains

d'entre eux osent relater les meurtres perpétrés par l'armée et la police. Dès lors, ce type d'incident connaît un net recul.

### Télévision : les balbutiements

La télévision est encore jeune. Le gouvernement a toujours le pouvoir de fermer une chaîne de télévision privée et cela



Channel I est l'une des principales et plus anciennes chaînes de télévision du Bangladesh.

arrive encore. C'est pourquoi, la plupart des propriétaires de chaîne se montrent prudents. Cela n'empêche pas les journalistes d'employer des subterfuges journalistiques pour parvenir à dire la vérité aux téléspectateurs. Mais certains propriétaires utilisent aussi la censure. Les politiciens octroient volontiers des licences à leurs partisans, qui, en retour, marchent au pas. Parfois, une chaîne de télévision soutient un parti d'opposition et n'hésite pas à recourir à de faux arguments. Heureusement, le gouvernement élabore actuellement des directives à l'intention des chaînes de télévision. Les journalistes militent pour que cette réglementation interdise à tout gouvernement de faire fermer une chaîne.

ZAHID NEWAZ KHAN,  
directeur de l'information Channel I



# DROITS HUMAINS

## IDÉAL D'HUMANITÉ ?

FICHE THÉMATIQUE  
DROITS HUMAINS  
●●●●●●

Beaucoup cités, parfois galvaudés, partiellement respectés, souvent violés, les droits de l'Homme constitueraient l'ambition suprême de l'humanité et une menace morale aux États qui voudraient en franchir les limites... en principe. Mais la valeur véhiculée par ces droits demeure un des piliers du développement humain dans le monde. Voici un bref panorama des valeurs, de l'histoire, la protection et l'implication des droits de l'Homme de l'Europe à l'Afrique... ainsi que leurs limites et les débats qu'ils suscitent encore.

### PRÉCURSEUR DES DROITS UNIVERSELS :

Les droits de l'Homme tels que nous les connaissons sont le fruit d'une maturation historique occidentale. Mais ailleurs qu'en occident et depuis la nuit des temps, ont existé des principes de droits fondamentaux :

- Dans le monde entier, des **droits coutumiers** (de la coutume) régissent de façon formelle ou informelle la justice, la sécurité, l'organisation des membres d'une communauté.
- La **Charte du Mandé et la charte de Kouroukan Fouga** représente l'une des plus anciennes références aux droits fondamentaux. Elle aurait été proclamée en 1236 lors de l'intronisation de l'empereur du **Mali**. Des principes de **respect de la vie humaine, la liberté individuelle, la justice et l'équité**, s'y retrouvent. Elle aurait été à l'origine de l'abolition de l'**esclavage** très répandu à cette époque. Elle repose sur une conception familiale et communautaire plutôt qu'individuelle.
- En **Inde**, le roi Ashoka (-269,-232) fit graver des Édits dans lequel il essayait de conformer la politique et la morale. Il proclama l'**égalité** de tous devant la loi et la justice.
- La **Déclaration des États-Unis d'Amérique** : La Révolution américaine affranchissait les Nord-Américains des Anglais et créait une République fédérale. Elle produisit d'importants changements intellectuels guidés par les idéaux républicains et démocratiques qui se répercutèrent jusqu'en Europe. Elle établit des textes innovateurs comme la Déclaration d'indépendance et la Constitution dans lesquels sont affirmés les **droits à la liberté, à l'égalité et à la recherche du bonheur**.
- La **révolution française** : La révolution française marquait le **passage d'une société de privilèges** imposés par une monarchie à une société républicaine. Les principes fondamentaux basés sur des droits naturels individuels pour la Constitution du nouvel État sont rassemblés dans la **Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789**. Grand nombre de ces principes se retrouveront dans la Déclaration universelle tel que l'égalité, la liberté ; la propriété ; la sûreté...
- La **Convention de Genève**, sous l'impulsion du fondateur de la Croix rouge est signée en 1864. C'est une des premières initiatives **internationales** qui vise à protéger une catégorie particulière d'individus : **les blessés en temps de guerre**.

### 1948, DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

La **seconde guerre mondiale** et la découverte de l'horreur des camps de concentration, marque un tournant : la dignité humaine y avait été piétinée au delà de l'acceptable. Les Nations décidèrent de s'unir pour garantir la paix. C'est ainsi que, en 1945, l'**Organisation des Nations unies** a vu le jour. Celle-ci rédigea en 1948 **La Déclaration universelle des droits de l'Homme**. Certains points et sujet importants (les droits des femmes, des enfants, la torture, l'esclavage, etc.) sont développés dans les **Conventions et les protocoles additionnels**. (voir page centrale).

### ÉTENDUE ET LIMITES DES DROITS HUMAINS UNIVERSELS

- Les **actualités** nous rappellent tous les jours que le droit à un travail décent, un niveau de vie suffisant, à l'alimentation sont loin d'être respectés dans le monde. Le droit au logement, au travail et à la libre circulation des personnes pose également problème dans l'hémisphère Nord.
- Les États qui ont participé à l'élaboration et au vote probatoire de la Déclaration universelle ne représentaient **qu'une partie de la population du globe**. C'est pourquoi l'**universalité des droits** de l'Homme est parfois remise en cause ; notamment à cause des valeurs individualistes qu'ils véhiculent.
- La Déclaration n'est **pas contraignante**. Il existe des mécanismes de surveillance des États par des États (ex. Conseil de l'Europe) mais ce n'est pas la panacée... De plus, certaines conventions n'ont **pas été ratifiées** par des membres importants de l'ONU, ce qui empêche de les invoquer.
- Les États peuvent **y déroger** lorsqu'il y a atteinte à l'ordre public. Ces raisons de sécurité sont parfois invoquées abusivement.
- On connaît l'adage : "La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres" ; il y a donc des **restrictions à la liberté totale**, mais elles sont souvent l'objet de **débats** nationaux : ex : usage de la force policière, euthanasie, liberté de port d'armes, avortement...



# LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES (EN RÉSUMÉ)

En 1948, les peuples des Nations Unies se sont engagés à respecter les droits humains. Ils reconnaissent que la dignité ainsi que les droits égaux et inaliénables de tous les êtres humains constituent le fondement de la liberté, la justice et la paix dans le monde. Ces droits humains devraient être protégés par le droit.

## Article 1

Tous les êtres humains naissent **libres et égaux**.



## Article 2

Chacun peut se prévaloir de tous les **droits** et de toutes les **libertés**.

## Article 3

Chacun a droit à la **vie**, à la **liberté** et à la **sûreté** de sa personne.

## Article 4

Nul ne sera tenu en **esclavage** ni en servitude.

## Article 5

Nul ne sera soumis à la **torture**, ni à des peines ou **traitements cruels**, inhumains ou dégradants.

## Article 6

Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa **personnalité juridique**.

## Article 7

Tous sont **égaux devant la loi** et ont droit à une égale protection de la loi.

## Article 8

Toute personne a droit à la **justice**.

## Article 9

Nul ne peut être **arbitrairement** arrêté, détenu ou exilé.

## Article 10

Toute personne a droit à un **procès équitable**.

## Article 11

Toute personne accusée est **présumée innocente** jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie.

## Article 12

Toute personne a le droit à la protection de sa **vie privée**.

## Article 13

Toute personne a le droit de **circuler librement** et de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

## Article 14

Toute personne a le droit de **chercher asile** en d'autres pays.



## Article 15

Tout individu a droit à une **nationalité**.

## Article 16

Tout adulte a le droit de se **mariar et de fonder une famille**. Les **Hommes et les femmes ont des droits égaux** au regard du mariage.

## Article 17

Toute personne a droit à la **propriété**.



## Article 18

Chacun a droit à la **liberté de pensée, de conscience et de religion**.

## Article 19

Tout individu a droit à la **liberté d'opinion et d'expression**.

## Article 20

Chacun a droit à la **liberté de réunion** et d'association pacifiques.

## Article 21

Toute personne a le droit de prendre part à la direction des **affaires publiques** de son pays.



## Article 22

Tous ont droit à la **sécurité sociale** et la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité.

## Article 23

Chacun a droit au **travail** dans des **conditions équitables** et satisfaisantes, à la protection contre le chômage, à une rémunération équitable lui assurant une existence digne et de s'affilier à un syndicat.



## Article 24

Toute personne a droit au **repos** et aux loisirs.

## Article 25

Toute personne a droit à un **niveau de vie suffisant** pour assurer sa santé, son bien-être notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux.

## Article 26

Toute personne a droit à **l'éducation**.



## Article 27

Toute personne a le droit de **prendre part librement à la vie culturelle** de la communauté.

## Article 28

Chacun a droit à ce que règne un **ordre tel que les droits énoncés puissent y trouver plein effet**.

## Article 29

L'individu a **des devoirs** envers la communauté.

## Article 30

Aucun État, groupement ou individu a le droit de détruire ces droits.

## UNE ALIMENTATION SUFFISANTE EST UN DROIT ET POUTANT...

... près d'1 milliard de personnes souffrent de la faim alors que la terre dispose jusqu'à maintenant de suffisamment de ressources (75 % des personnes souffrant de la faim sont les paysans et leurs familles).



## L'INGÉRENCE HUMANITAIRE...

... est l'idée que certaines situations sanitaires exceptionnelles peuvent justifier à titre extraordinaire la remise en cause de la souveraineté des États. Des ONG comme Médecins sans frontières se basent sur ce principe en s'introduisant dans des pays en situation de conflit ou de crise humanitaire grave.

## LA CONVENTION SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES...

... est la convention de droit international la plus importante en matière de droits des femmes. Elle déclare l'interdiction de la discrimination des femmes dans la vie politique et publique, économique, sociale et culturelle et dans le domaine du droit civil (y compris le mariage et la famille). Pourtant :

- 2/3 des enfants qui ne vont pas à l'école sont des filles
- toutes les deux minutes, une femme meurt des suites de sa grossesse
- 2 millions de petites filles subissent des mutilations génitales chaque année

## CONVENTIONS ET PROTOCOLES ADDITIONNELS

La déclaration des droits de l'Homme se contentant de citer en 30 articles les droits généraux, il a donc fallu créer **des droits additionnels**.

- **Le droit humanitaire** (protège les civils en temps de guerre).
- **Des pactes** visent à mettre en œuvre la Déclaration universelle :
  - **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels**
  - **Pacte international relatif aux droits civils et politiques.**
- **Des conventions** visent des atteintes spécifiques aux droits de l'Homme ou des catégories de personnes :
  - Convention pour la **prévention et la répression du crime de génocide**
  - Convention contre la **torture** et autres traitements et peines cruels, inhumains et dégradants
  - Convention sur **l'esclavage**
  - Convention sur **l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**
  - Convention sur **l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale**
  - Convention relative aux **droits de l'enfant**



## VARIANTES RÉGIONALES :

### LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE :

La Charte reprend l'ensemble des droits civiques et sociaux des personnes vivants sur le territoire de l'Union. Déclarée en 2000 par l'Union européenne elle a une valeur **juridiquement contraignante**.

### LA CHARTE AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

Elle entend se conformer plus aux valeurs africaines des collectivités. Elle pose la **famille** comme la base de la société. **Les peuples** sont **égaux**, ils ont le **droit d'exister et de s'autodéterminer, de maîtriser leur richesse et leur développement économique**.

## INSTANCES DE SURVEILLANCE ET DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

### LES NATIONS UNIES AVEC :

- **Le Haut commissariat aux droits de l'Homme**: protège et promeut les droits de l'Homme, et prévient les violations.
- **Des rapporteurs** sont chargés d'enquêter et dénoncent les violations des droits dans un pays ou à propos d'une thématique particulière.
- **Ses Agences de développement spécialisées**: UNICEF (droit des enfants), ONU femmes (égalité des sexes et autonomisation des femmes), UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et culture), OIT (droit du travail), etc.
- **Le Conseil des droits de l'Homme**: évalue la situation des droits de l'Homme dans le monde par un Examen Périodique Universel (sur base des informations présentées par les États, les ONG, etc.).

### LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE (CPI) :

Depuis 1998, la CPI est **une juridiction permanente** chargée de **juger les personnes accusées de génocide, de crime contre l'humanité, et de crime de guerre**. (Plus d'info en p.20)

### DES JURIDICTIONS RÉGIONALES :

- La **Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH)**: veille au respect de la Convention européenne des droits de l'Homme dans le cadre du **Conseil de l'Europe**. La CEDH traite les recours portés contre un État membre du Conseil de l'Europe qui, ayant ratifié la Convention et ses Protocoles additionnels, ne la respecterait pas.
- La **cour africaine des droits de l'Homme et des peuples**: veille au respect de la **Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, etc.**

### À UN NIVEAU NATIONAL :

- **Les constitutions nationales**: se basent souvent sur les droits de l'Homme: c'est le cas de la Belgique. Le Conseil d'État protège ces droits.
- La **compétence universelle**: permet à un État de poursuivre les auteurs de crimes graves, quel que soit le lieu du crime et la nationalité des auteurs ou des victimes. Ces dispositions légales servent à empêcher l'impunité de crimes graves, comme les

**crimes de guerre et les crimes contre l'humanité** commis dans des régions dont les habitants ne bénéficieraient pas de protection légale adéquate. **La Belgique a voté une loi de compétence universelle** en 1993.

- **La société civile**: Beaucoup d'ONG et organisation de la société civile exercent une surveillance et font pression pour le respect des droits de l'Homme. Par exemple: Amnesty international, la ligue des droits de l'Homme, Human Rights Watch, la Croix rouge, etc.

## LES DROITS DE L'HOMME DANS LA COOPÉRATION BELGE AU DÉVELOPPEMENT

Depuis la fin de la guerre froide, une partie de l'aide au développement est *conditionnée* au respect des droits de l'Homme par les pays partenaires. Plus récemment **une approche du développement basée sur les droits humains** propose de renforcer les autorités chargées de veiller au respect des droits et celles qui peuvent les faire valoir.

- **La nouvelle loi sur la coopération belge au développement de 2013** consacre une approche davantage fondée sur les droits humains. Depuis 2013, "*La coopération au développement intègre comme thématiques prioritaires*: 1° **les droits humains (en ce compris le droit des enfants)**; 2° **le travail décent et durable**; 3° **la consolidation de la société**" (art. 11).
- **Les quatre sous-thématiques** des droits humains déjà bien investies par la coopération belge sont :
  - **Le droit des femmes** (accès équitable à l'emploi, à une fonction politique, droits sexuels et reproductifs...)
  - **Le droit des enfants** (travail des enfants, protection des mineurs, justice juvénile...)
  - **Le droit à un travail décent** (protection sociale, égalité des salaires pour les H et les F...)
  - **Le droit à la justice** (détention préventive, accès à la justice, protection des victimes et témoins...)
- **Le dialogue sur les politiques de coopération**, mené par la Belgique avec les pays partenaires, aborde entre autre la situation des droits de l'Homme. Ce dialogue se fait de façon plus large et concertée (entre l'Europe et ses États membres et les ACP) dans le cadre de la mise en œuvre de **l'Accord de Cotonou** (art. 8).
- La Belgique contribue aux frais généraux des agences spécialisées comme **ONU femmes**, le **FNUAP** (droits sexuels et reproductifs), **UNICEF**, et le **Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme**.

ELISE PIRSOUL

Bibliographie: *Les droits de l'homme*, Danièle Lochak, Ed. La découverte, 2002  
*Les droits de l'homme sont-ils exportables?* Joseph Yacoub, Ellipses Éditions, 2005  
Remerciement à M. Devys et F. Ceuppens  
Illustrations de Serdu



### ONLINE

Documents :

[www.un.org/fr/rights](http://www.un.org/fr/rights)  
[www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text\\_fr.pdf](http://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_fr.pdf)

Organisations et institutions liées aux différents droits :

[www.ohchr.org](http://www.ohchr.org) • [www.unwomen.org](http://www.unwomen.org)  
[www.unfpa.org](http://www.unfpa.org) • [www.unicef.org](http://www.unicef.org)



# La police de proximité en marche au Burundi!

Afin d'accompagner le Burundi dans la construction d'un Etat de droit, la CTB aide la police nationale burundaise à développer une police de proximité.

Suite aux accords d'Arusha la nouvelle Police Nationale du Burundi (PNB) a vu le jour en 2004. Cette institution dotée de 20.000 unités se voulait, d'une part plus représentative<sup>1</sup> de la population, et sous un seul et même commandement. Très tôt, l'ambition affichée des autorités fut d'en faire une police républicaine, moderne, professionnelle et proche du citoyen. La Belgique, à travers son agence d'exécution, la CTB et la police fédérale belge, fut un des premiers partenaires à appuyer cette nouvelle police.

## Du concept à la mise en œuvre d'une police de proximité

Dès 2009, le ministère de la sécurité publique entame un processus de réflexion et demande à la police fédérale belge d'effectuer un audit interne de sa police de proximité. Sur base de ce rapport, le ministère de la sécurité lance un processus de professionnalisation et sollicite l'appui de la Belgique et des Pays-Bas.

Pour initier ce grand projet, le ministère a lancé des activités de formation, de sensibilisation, de développement d'outils de gestion, d'amélioration des conditions de travail... Ainsi, l'expérience pilote de plans communaux de sécurité a été testée sur onze postes de police. Les autorités locales ont pu identifier les problèmes et mener des activités autour de la sécurité routière, les violences sexuelles, les enfants des rues, le vol de vivres... L'extension de ces activités sur l'ensemble du territoire est en réflexion.

## La sécurité: enjeu majeur dans un pays "fragile"

Si la police de proximité est en marche au Burundi, chacun est conscient que le chemin à parcourir est encore long. La notion de police de proximité figure désormais dans la plupart des déclarations et écrits tant du ministère que des acteurs extérieurs (société civile, Parlement...) Un texte sur l'orientation de la police largement diffusé permet de mieux coordonner tous les partenaires.



Malgré quelques craintes (certains pourraient outrepasser leur compétence et vouloir jouer le rôle de policier), cette notion de police de proximité possède une grande vertu dans le contexte d'un pays fragile: elle place la sécurité **des citoyens**, et non plus la sécurité **de l'état**, au centre du dispositif. Comme le soulignait Max Weber, la première fonction à assurer par un État moderne, est le "monopole de la violence légitime". Cet exercice de la violence, pour qu'il soit perçu comme légitime, nécessite la confiance et la reconnaissance des systèmes judiciaires et policiers. À défaut, toute nation se verra en permanence menacée de retomber dans le conflit et cette menace compromettra les autres secteurs de la vie sociale et économique. Le risque sera d'autant plus grand, comme le rappelle la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, si cette "vigilance nécessaire" à l'égard de la force publique n'est pas mise en place.

C'est pourquoi la coopération au développement doit travailler avec de tels secteurs de gouvernance, tels la police, la justice, le Parlement...

À travers la police de proximité, la police burundaise a ouvert la voie à une plus grande transparence et redevabilité, et crée petit à petit des espaces de dialogue avec ses citoyens. Certes cette voie est encore longue mais l'aider à la tracer ne pourra que renforcer le développement du pays.

ROBERTO RESMINI (CTB)

<sup>1</sup> Aucune ethnie ne peut désormais représenter plus de 50% selon les prescriptions de la nouvelle constitution.

## VISION ET MISSIONS

Pour que la sécurité soit l'affaire de tous les acteurs de la société, la police de proximité a été articulée autour de ces principes: le partenariat; la collaboration avec la population; la prise en compte des besoins et attentes de la population; la définition des tâches policières de base; le rendre compte; l'accessibilité, la disponibilité et visibilité; la pro-activité dans la résolution des problèmes; l'usage légal de la contrainte; le bien être du personnel policier et le dé-casernement.

Chaque poste de police devra également assurer des missions de base (telles que l'accueil et l'orientation de la population, l'assistance aux victimes, la gestion négociée de l'espace public).



# Crimes et CHÂTIMENTS

## LE RÔLE DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

**La création de la Cour pénale internationale en 2002 a mis fin à l'impunité des auteurs de génocides, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.**

**L**es conflits du 20<sup>e</sup> siècle – le plus sanglant de l'histoire de l'humanité – ont très souvent été marqués par des actes de barbarie. C'est au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale que naît la prise de conscience de la nécessité de ne plus laisser pareils actes impunis. Les Alliés installent donc les tribunaux de Nuremberg et Tokyo pour juger les crimes de guerre perpétrés par les puissances de l'Axe (Allemagne, Italie, Japon). Et dès 1948, toujours au stade de l'intention, l'Assemblée générale des Nations unies (NU) reconnaît le besoin de mettre sur pied une Cour pénale internationale permanente habilitée à punir ces crimes.

Les années 90 apportent un nouveau lot d'atrocités : génocide rwandais, guerre en Yougoslavie. Des tribunaux temporaires

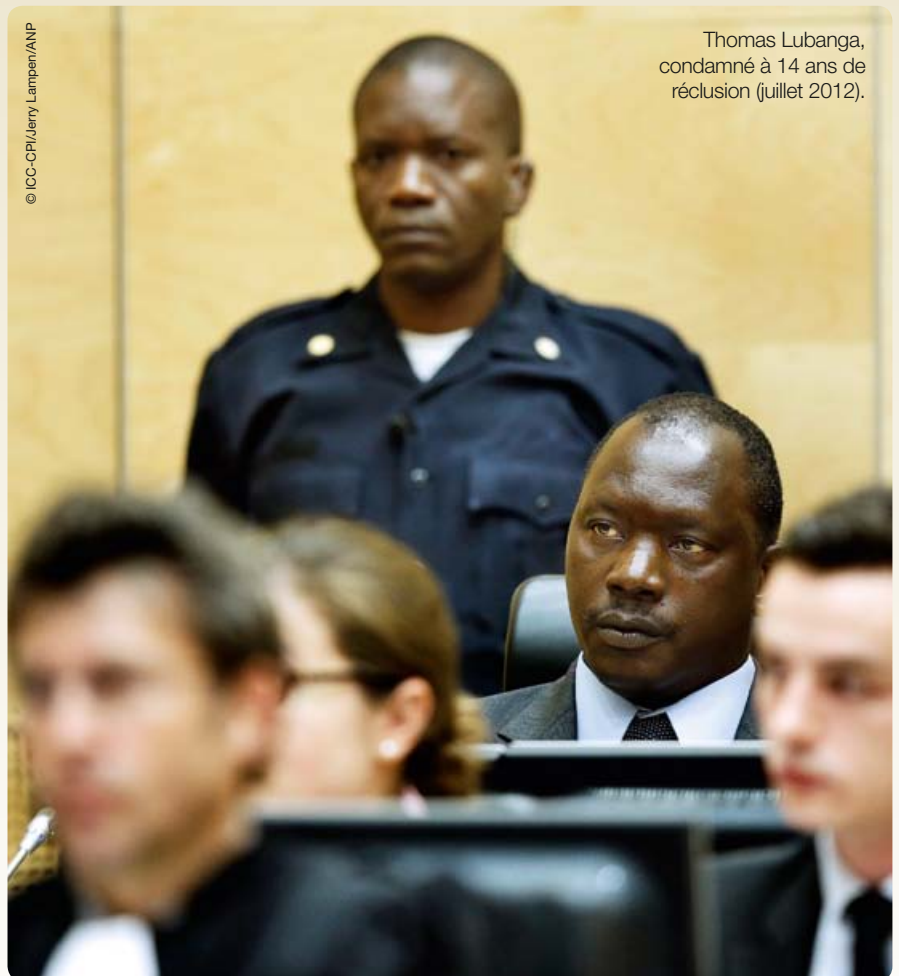
### POUR ÉVITER TOUTE CONFUSION

La **Cour internationale de justice** est le principal organe judiciaire des Nations unies. Elle traite exclusivement les litiges entre États.

La **Cour pénale internationale** ne relève pas des Nations unies, elle est régie par un traité. Elle juge les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre.

Le **Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie** est un tribunal temporaire des Nations unies qui juge les crimes commis durant les guerres en ex-Yougoslavie.

Les trois enceintes ont leur siège à La Haye (Pays-Bas). Le **Tribunal pénal international pour le Rwanda**, autre tribunal temporaire des Nations unies, a son siège à Arusha (Tanzanie).



Thomas Lubanga, condamné à 14 ans de réclusion (juillet 2012).

sont cette fois encore instaurés, sous l'égide des Nations unies. L'année 1998 marque un véritable basculement : 120 pays conviennent de créer la première Cour pénale internationale permanente, qui voit le jour le 1<sup>er</sup> juillet 2002.

Depuis 2002, la Cour pénale internationale a son siège à La Haye (Pays-Bas). Cour pénale indépendante qui ne relève pas des Nations unies, elle tire sa légitimité juridique du "Statut de Rome", ratifié à ce jour par 122 pays, dont la Belgique.

### Crimes les plus graves

La Cour pénale internationale est compétente pour juger trois types de crimes qui touchent l'ensemble de la communauté internationale : crimes de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Le crime de génocide, commis à l'encontre d'un groupe de population déterminé, ne comprend pas seulement les assassinats, mais aussi le transfert d'enfants du groupe à un autre groupe ou les mesures visant à empêcher des



naissances. Les termes 'crime contre l'humanité' et 'crime de guerre' englobent, outre l'assassinat, l'emprisonnement, le viol, la torture et l'esclavage. Les responsables politiques, agents de la puissance publique ou commandants militaires qui se rendent coupables de tels crimes ne bénéficient d'aucune immunité.

La Cour s'ajoute aux systèmes pénaux nationaux, elle n'a pas vocation à les remplacer : seuls les cas que les nations elles-mêmes ne peuvent ou ne veulent pas juger sont pris en charge. La Cour examine systématiquement si les plaintes déposées devant elle ne peuvent être traitées par l'État concerné.

Les victimes des crimes ne sont pas oubliées : elles peuvent participer aux procédures et ont droit à une indemnisation. Un fonds a été institué à cet effet par les États parties.

### Cas examinés et verdicts rendus

La Cour a jusqu'à présent rendu deux verdicts. En 2012, elle a condamné l'ex-homme politique et commandant militaire congolais Thomas Lubanga, entre autres pour l'utilisation d'enfants-soldats. Le chef de guerre Ngudjolo Chui, également de la RD Congo, a quant à lui été acquitté faute de preuves. D'autres cas ont fait l'objet d'une procédure d'enquête dans huit pays : Soudan, RD Congo, Ouganda, République centrafricaine, Kenya, Libye, Côte d'Ivoire et Mali<sup>1</sup>. La Cour effectue par ailleurs un examen préliminaire de situations qui se sont présentées en Afghanistan, Colombie, Corée, Géorgie, Guinée, ainsi qu'au Honduras et au Nigeria.

### Non-universalité

La Cour pénale internationale prête certes le flanc à la critique. Des voix, principalement africaines, s'élèvent pour dénoncer le fait que la Cour cible uniquement les pays africains. Même si des situations qui se sont produites sur d'autres continents font bel et bien l'objet d'enquêtes. Le fait que la Cour ne peut en principe intervenir que dans des cas relatifs à des États parties au traité constitue un point faible



Ngudjolo Chui est acquitté, faute de preuves (mai 2012).

indéniable. Par exemple, la Cour ne peut intervenir dans le cas de la Syrie car celle-ci n'a pas ratifié le traité. L'ouverture par la Cour d'une enquête sur la Syrie est subordonnée à la reconnaissance de la Cour par la Syrie ou au renvoi de l'affaire devant la Cour par le Conseil de Sécurité des Nations unies.

Autre bémol : un certain nombre d'acteurs de poids, tels les États-Unis, la Chine et la Russie n'ont pas encore franchi le pas.



Fatou Bensouda (Gambie) prête serment comme procureur (juin 2012).

Ces trois pays participent, il est vrai, aux réunions en qualité d'États observateurs. Et la Cour a toujours bénéficié du soutien incontestable du président américain Obama. Le renvoi par le Conseil de Sécurité des Nations unies de deux affaires devant la Cour (Soudan et Libye) constitue par ailleurs une autre manifestation de la reconnaissance internationale.

### Élargir ou restreindre la compétence

De nombreuses voix se font entendre en faveur d'un élargissement de la compétence de la Cour, notamment aux actes de terrorisme et de piraterie. À cela, d'aucuns répondent que le mandat de la Cour est déjà trop large. Les recherches destinées à établir si le pays lui-même ne serait pas à même d'organiser le procès et les démarches d'indemnisation des victimes – souvent des milliers – prendraient un temps considérable. Il est donc préférable que la Cour se limite à juger les dirigeants politiques et les militaires qui ne feraient jamais l'objet d'un jugement impartial dans leur pays. Il est un fait que la Cour pénale internationale doit encore évoluer vers sa forme définitive. Cela étant, la communauté internationale s'est dotée d'une institution unique en son genre qui constitue, malgré ses imperfections, un véritable rempart contre l'impunité sans lequel de nombreux auteurs d'atrocités resteraient impunis.

CHRIS SIMOENS

## La Belgique et la Cour pénale internationale

La Belgique soutient activement la Cour depuis sa mise sur pied. Elle a conclu plusieurs accords bilatéraux de coopération renforcée avec elle et a mis au point une cellule interdépartementale (Belgian Task force) qui se réunit, parfois dans l'urgence, pour répondre rapidement et de la façon la plus adéquate aux demandes de coopération des différents organes de la Cour. En sa qualité d'État partie au Statut de Rome, elle finance également la Cour en versant annuellement sa contribution obligatoire (le montant de cette contribution s'élevait, pour 2013, à 1.754.369 EUR). Elle verse également chaque année une contribution au Fonds d'aide aux victimes. La juge Ch. Van Den Wyngaert a été élue juge à la CPI pour un mandat de 9 ans expirant en mars 2018. D'autres Belges occupent des places importantes au sein des autres organes de la Cour.

VALÉRIE DELCROIX



ONLINE

[www.icc-cpi.int](http://www.icc-cpi.int)



# Vers un renforcement DES DROITS DE L'HOMME AU MAROC

© Eduardo Luzzatti Buyé - istockphoto

Près de deux années depuis le *Printemps arabe* en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, la nouvelle constitution marocaine laisse entrevoir une évolution démocratique dans ce pays.

## Les droits économiques, sociaux et culturels sont affirmés

Le Maroc, classé par la Banque mondiale *pays à revenus intermédiaire*, connaît toujours des inégalités importantes et lutte encore toujours contre la pauvreté. Malgré un certain nombre de réformes institutionnelles et politiques, initiées depuis une dizaine d'années, ce pays a connu son lot de mobilisations citoyennes. Au milieu du désordre qui s'est dessiné au sein du monde arabe, c'est le *Mouvement du 20 février*, principal groupe protestataire, qui a incarné les principales revendications pour une plus grande justice sociale, un accès effectif à l'éducation, à l'intégration professionnelles, à la santé et à la justice.

## Certains droits constituent une avancée indiscutable

Ainsi, la reconnaissance officielle de la langue Amazighe (Berbère) comme langue officielle au même titre que la langue Arabe est l'une des modifications qui était très attendue. Il en est de

même en ce qui concerne la protection des identités culturelles saharo-hassani et hébraïque. La reconnaissance de la parité homme-femme stipule l'interdiction de toute forme de discrimination envers les femmes. Le rôle et le travail des organisations non gouvernementales et de la société civile y trouve également une place incontournable.

Un Conseil national des droits de l'Homme et un médiateur, institutions qui ont pour vocation de faciliter les relations entre le citoyen et les structures étatiques ont été mis en place.

Cette importance et convergence des droits humains intègre également les préoccupations de la coopération belge au développement. La nouvelle loi belge entend mettre les droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques au centre du fondement de la coopération belge.

C'est dans ce sillage que la Belgique poursuit son partenariat avec le Maroc qui fait aujourd'hui encore des pas en plus vers un Etat de droits moderne.

LAURA STRENS

## La nouvelle constitution

Les précédentes réformes sont complétées par l'adoption le 1<sup>er</sup> juillet 2011, par référendum, d'une **nouvelle constitution** résolument portée sur un idéal démocratique.

La nouveauté dans cette constitution est la participation dans son élaboration de représentants de la société civile, de syndicats, de partis politiques et d'experts et également la modification d'un certain nombre d'articles révisés. Le nouveau texte qui comporte 180 articles **en consacre plus d'une vingtaine aux droits de l'Homme**.

Une des principales nouveautés est la reconnaissance des droits fondamentaux tels que les droits civils et politiques, la bonne gouvernance, les droits des femmes, les droits des étrangers, de même que le droit de pétition. À côté de ces avancées indéniables au niveau du nouveau texte, d'autres modifications semblent davantage relever de glissements sémantiques qui mériteraient une analyse plus détaillée. Par ailleurs, l'enjeu et l'importance des droits réaffirmés et consolidés devra encore être confronté à l'exercice de transposition de cette nouvelle constitution dans des lois organiques.



Avec l'appui du PNUD, des étudiants façonnent des matrices pour des pièces en aluminium (1971)

# LA CORÉE DU SUD

## au rang des donateurs

Voici à peine 20 ans, la Corée du Sud recevait une aide au développement. Ce soutien lui a été bénéfique et le pays souhaite à présent donner en retour. Tant et si bien qu'aujourd'hui, la Corée du Sud fait même partie des donateurs actifs. Un signal fort lancé par un Sud en marche.

**L**a croissance rapide de la Corée du Sud qui avait débuté en 1953, après la guerre de Corée, a permis à la République de récolter les fruits d'une politique économique novatrice, orientée vers l'exportation. L'aide au développement – treize milliards de dollars américains reçus entre 1945 et 1999 – a ainsi été adéquatement utilisée. La Corée du Sud devenait ainsi le premier "tigre" asiatique. En 1996, elle entrait dans le club des pays riches, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

### Quand l'aide se révèle efficace

La Corée du Sud a fait l'expérience d'une aide au développement efficace. Ce qui explique la motivation de ses politiciens et de son gouvernement mais aussi de sa population à vouloir donner en retour. Dès les années 1970, le pays commençait à accorder ses premières aides, à l'époque encore par le biais de formations techniques.

Aujourd'hui le port de Busan est le cinquième port à conteneurs du monde.

En 2011, la Corée du Sud consacrait déjà 0,12 % de son revenu national brut (RNB), soit 1,325 milliard de dollars américains, à l'aide au développement, avec l'intention d'atteindre 0,25 % en 2015. En 2010, elle a rejoint le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE qui rassemble la plupart des pays octroyant officiellement une aide publique au développement.

La République de Corée compte à ce jour 26 pays partenaires, principalement en Asie (Bangladesh, Népal, Cambodge, Indonésie, Laos, Vietnam, les Philippines...) mais également en Afrique (RD Congo, Éthiopie...) et en Amérique latine (Bolivie, Colombie...). Ces cinq dernières années, 51 % de ses contributions étaient destinées à l'Asie, 15,8 % à l'Afrique.

Les efforts fournis par les autorités sud-coréennes dans les pays en développement bénéficient même du soutien de 89 % de sa population, un pourcentage énorme. Cet enthousiasme se retrouve également dans l'organisation de la coopération coréenne au développement, dont l'organe de coordination principal est sans conteste le Comité de coopération au développement international. Y siègent entre autres les ministres des quinze ministères concernés.

### Priorité à l'économie

La Corée du Sud souhaite cibler sa coopération au développement sur la promotion du développement de l'économie (verte). Rien d'étonnant à cela, car le pays a tout à y gagner. L'aide est essentiellement accordée sous forme de prêts, servant entre autres au financement de grands travaux d'infrastructure. La République estime que les prêts incitent les pays bénéficiaires à développer un système fiscal correct.

### Passerelle vers les BRICS

Dans l'ensemble, la Corée du Sud est un nouveau pays donateur exemplaire qui fait office de passerelle vers d'autres nouveaux donateurs comme les BRICS – Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud –, très réticents à l'égard de l'agenda traditionnel du Nord en matière de développement. Ils jugent l'attitude des donateurs classiques trop paternaliste ("nous allons vous aider"). D'où leur prise de distance vis-à-vis du CAD.

Dans un souci d'impliquer davantage les nouveaux donateurs, les bailleurs de fonds traditionnels ont créé une nouvelle plateforme neutre, le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. La participation de la Corée du Sud est indispensable à la réussite du Partenariat. La République a également accueilli le 4<sup>e</sup> Sommet sur l'efficacité de l'aide, en 2011, et pèse fortement sur l'agenda du développement du G20.

L'émergence de la Corée du Sud parmi les pays donateurs est un symbole fort d'un Sud – pour le moins une partie – qui monte résolument en puissance (voir également p. 30).

CHRIS SIMOENS



ONLINE  
[www.oecd.org/dac](http://www.oecd.org/dac)



# Mali

## Culture contre intolérance

**Contre l'obscurantisme, contre les mains coupées, contre le silence imposé, les livres brûlés, les femmes voilées, ils ont choisi les mots, la musique, le théâtre pour résister. Ils n'ont pas oublié que leur pays fut un carrefour de cultures, de religions, de races, de tolérance. Ils disent que la culture c'est un dialogue avec l'autre. Conversation avec Adama Traoré, homme de théâtre et multiplicateur de cultures et Ibrahima Aya, écrivain et éditeur.**

### Carrefour des cultures

Pont géographique entre l'Afrique "noire" sub-saharienne et le monde "arabe" saharien, le Mali est une terre de rencontre des peuples et des races. Mais des vents contraires semblent souffler sur l'histoire récente. Un coup d'état a renversé le pouvoir démocratique du pays, quelques mois plus tard des islamistes fondamentalistes armés occupaient le Nord (2/3 du pays), instaurant

un régime d'intolérance et obligeant une grande partie de la population à un exil forcé à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Cité culturelle et historique par excellence, Tombouctou, aux portes du Sahara, abrite une université coranique qui contient plus de 100.000 manuscrits vieux de 9 siècles. C'est un islam de tolérance, marqué par la rencontre des cultures qui y était enseigné. Étant donné sa situation géographique, la

cité n'en était pas à sa première invasion. "À chaque fois qu'on a voulu lui imposer un islam rigoriste, les habitants ont résisté. La résistance de la ville, c'était d'ouvrir ses bibliothèques et ses manuscrits. Cette fois encore, 'ceux qui sont venus' ne pouvaient pas apprendre aux habitants de Tombouctou ce qu'est ou doit être la religion musulmane, eux qui l'enseignent depuis le 9<sup>e</sup> Siècle", explique l'écrivain Ibrahima Aya.

Chaque fois que l'ombre des hordes incultes ou intégristes a entaché ses rivages sableux, Tombouctou, la Cité-université aux 333 saints a ouvert ses bibliothèques privées et publiques pour dire non. Je voudrais m'inscrire dans la même tradition.

”

IBRAHIMA AYA



### Des artistes bâillonnés

Les islamistes sont arrivés... et avec eux un régime d'intolérance. Ils ont voilé les femmes, interdit le port des bijoux traditionnels, menacé de couper les doigts des guitaristes, les langues des chanteurs, battu les musiciens, effacé les représentations humaines des peintures, imposé la musique coranique dans les radios, interdit les rassemblements... *"Les gens ont été violentés, attaqués dans leur art. Les salafistes ont voulu imposer le silence et un autre rapport au monde. Ils ont interdit tout débat d'idées"* déplore Adama Traoré, comédien et directeur de l'association culturelle Acte 7. *"C'est le déficit de réflexion qui a permis à des généraux de pacotille de s'installer. Ils ont réduit le projet de Société à Inch Allah."* continue-t-il.

*"Dès 2010, on sentait les ténèbres s'approcher des sables et des manuscrits de Tombouctou"* remarque Aya. Jusqu'à Bamako, l'intégrisme se faisait sentir. Les grands lieux de rassemblement culturels étaient achetés à coup de fortes sommes pour être transformés en mosquée. *"Aujourd'hui beaucoup de ces espaces culturels sont occupés par des intégristes. Il y avait 42 salles de cinéma avant 1991 avant les programmes d'ajustement structurels, maintenant il n'en reste plus une seule"* s'indigne le comédien.

### Dialogue avec l'altérité

*"C'est le déficit de réflexion qui a favorisé l'arrivée des salafistes"* répète Adama Traoré, comme un crédo. Il continue: *"La culture, c'est le lieu des échanges d'idées; c'est aussi un dialogue qui demande la reconnaissance de l'altérité. La vérité est relative. On ne peut discuter avec quelqu'un qu'on méprise. Les intégristes pensent qu'il n'y a qu'une seule vérité. Ils refusent le dialogue. La crise du Mali est une crise de civilisation. Les ennemis se sont d'abord attaqués aux manuscrits, puis aux acteurs culturels, puis à l'expression culturelle. Ils ont anéanti la réflexion."* conclut l'écrivain. Pour le poète Aya, *"Être artiste, c'est résister, c'est aller au-delà du silence. On raconte ce qui est devant nous, ce qui nous permet de sentir l'autre. La poésie permet d'exprimer l'indicible, de revendiquer notre liberté, notre patrimoine, ce que nous sommes"*.

### Résister avec la culture

*"Quand je me suis demandé quoi faire face à l'obscurantisme, je me suis inscrit dans la tradition de Tombouctou qui à chaque fois qu'elle était menacée ouvrait ses bibliothèques pour qu'on relise ses manuscrits. J'ai entrepris de créer une bibliothèque qui rassemble des livres du monde entier dédiés par leurs auteurs. Cela signifie, on est là avec vous, à travers la culture. Les poètes et écrivains du*

*monde entier signent de leur présence."* Ainsi, en 2011, pressentant le désastre, Ibrahim Aya lance à Tombouctou la "bibliothèque des dédicaces." Lorsque quelques mois après la cité subira le pillage et la destruction de manuscrits, il éditera le recueil de poèmes "Voix hautes pour Tombouctou".

En décembre 2012, malgré et contre la guerre, Acte 7 organisait le festival du théâtre des réalités. "Théâtre et résistance" en était le thème. Les artistes et invités du festival devaient, entre deux représentations théâtrales réfléchir à la question du "Rôle de la société civile pour endiguer l'intégrisme religieux". *"Des artistes touaregs ont été invités au festival mais le gouvernement a empêché leur déplacement. On aurait aimé les faire connaître, rencontrer la population du Nord et du Sud Mali."*

*"Nous avons aussi organisé des ateliers culturels à Segou",* continue Adama Traoré. *"Nous avons fait venir des artistes des zones occupées pour un mois de résidence. Une pièce théâtrale a ainsi été créée, ainsi qu'une pièce radiophonique"* raconte le directeur artistique du festival. *"Mais la résistance s'était mise en place bien avant l'invasion des salafistes car l'intégrisme s'insinuait déjà depuis plusieurs années jusqu'à Bamako. En juin 2011, on avait créé une coalition pour la diversité culturelle."*



Extrait du dernier spectacle de Adama Traoré "Kaklara ou jamais à genoux".

## La culture peut-elle contribuer au développement d'une société harmonieuse ?

C'est en tout cas une question qui retient l'attention d'associations culturelles maliennes et des bailleurs internationaux. Ainsi, pour ne parler que du Mali, la commission européenne, à travers son programme "Investing in People - EuropeAid" intervient financièrement dans le programme "Je danse donc je suis". L'idée de réinsérer des jeunes défavorisés par l'initiation à la danse contemporaine a obtenu des résultats surprenants. Ce programme a été initié par Africalia en partenariat avec Donko Seko - Atelier danse et recherche chorégraphique à Bamako. Donko Seko organise également le festival Dense Bamako Danse, un des événements chorégraphiques majeurs du continent.

Africalia intervient également dans la formation de journalistes culturels en Afrique et le Cinéma Numérique Ambulant qui diffuse du cinéma mobile en milieu rural dans 7 pays d'Afrique dont le Mali.

Pour l'ONG Africalia, l'Art et la Culture sont des éléments essentiels dans la dynamique du développement humain durable. Elle est soutenue majoritairement par la Coopération belge et bénéficie également de l'aide européenne.

Le Festival des réalités organisé par Acte 7 a été soutenu par Africalia jusqu'en 2007. **EP**

[www.donkoseko.org](http://www.donkoseko.org) -  
[www.africalia.be](http://www.africalia.be) - <http://actesept.org/>

### La dimension culturelle et la démocratie

*"On doit nous aider à asseoir une démocratie où l'expression est sacrée"* continue Adama Traoré. "Culture et éducations sont les piliers de la démocratie". Du développement aussi: *"Le développement nécessite une vision culturelle de l'autre. Si on ne peut se projeter dans une autre culture, on ne peut parler de développement, mais seulement de croissance économique."*

*"Nous sommes des auxiliaires dans ce combat que nous menons ensemble. Demain, si on ne nous aide pas à nous développer, les gens vont devenir des salafistes. Et si le Sahel tombe, c'est l'Europe qui va en pâtir!"*, conclut le comédien.

**ELISE PIRSOU**

## CONFÉRENCE DES BAILLEURS DE FONDS POUR LE MALI

Ce 15 mai 2013, une conférence des bailleurs de fonds pour le Mali s'est tenue à Bruxelles. 108 pays et institutions ont participé à cette conférence qui a pu au total collecter 3,25 milliards d'euros, montant nettement supérieur aux attentes qui se chiffraient à 1,96 milliards d'euros. Le Ministre de la coopération belge au développement s'est engagé à soutenir activement le processus de relance du Mali. La Belgique y contribuera à hauteur de 17,3 millions d'euros en 2013 et 14,2 millions d'euros en 2014.

Pour soutenir le redémarrage économique du Mali, la Belgique adaptera une partie de son programme de coopération afin de contribuer au "Plan pour la relance durable du Mali". Mais un engagement à plus long terme est indispensable pour sortir définitivement le Mali de l'instabilité. La Belgique soutiendra donc le processus électoral qui doit aboutir dans le courant de l'été de cette année. Selon le Ministre belge, le rétablissement de la confiance de la population malienne passe par la construction d'institutions fortes et légitimes représentant la population du Mali dans toute sa diversité.

# MOVE FOR AFRICA: MISSION ACCO

Six élèves de l'École Provinciale d'Agriculture et des Sciences de Ciney (EPASC) ont été choisis par "Move for Africa" pour intervenir sur l'un des projets de la CTB au Bénin visant à améliorer le niveau de vie d'exploitants agricoles de la région. Voici le récit de leur séjour sur place.

**C**otonou, 3 avril. Fuyant le trafic de la capitale économique du Bénin, le groupe s'embarque dans un minibus de fortune pour rejoindre Natitingou, ville située à 200 km à l'extrême-Nord du pays. Anthony ne décolle pas son regard de la route. Monticules d'ignames dans les champs en bordure de voie, vendeuse de mangues qui attend, pressing "Immaculée Conception" et salon de tresses, cabris, moutons et poulets courant dans tous les sens. Autant de traits portés à un tableau dont il n'aurait pu imaginer les contours il y a 48 heures seulement.

## Découverte du monde agricole béninois

C'est le projet de Facilité d'Appui aux Filières Agricoles dans l'Atacora-Donga (FAFA/AD) de la CTB qui ouvre ses portes au groupe et le fait intervenir chaque jour sur une thématique particulière : maraîchage, riz, anacarde et échanges interculturels. Après une introduction en cours de matinée posant le contexte, les jeunes sont envoyés pour la journée sur les sites retenus : parcelles d'oignons et de piments, champs d'anacardiens, usines de transformation de noix de cajou, coopératives de transformation de riz en biscuits... Tous les soirs, un récapitulatif a lieu via la mise en ligne des reportages photos, vidéos et témoignages des participants sur la page Facebook des "Agribassadeurs de l'Espoir".

Malgré la chaleur écrasante et la nouvelle culture auxquelles il faut s'acclimater lors des visites de terrain, les garçons sont tout



Les élèves de l'EPASC de Ciney partagent le travail des femmes béninoises dans le cadre d'un projet CTB

© DR

le temps curieux et réceptifs. Ils ont compris que ce séjour n'était pas des vacances mais cela ne les empêche pas pour autant de profiter de chaque instant à fond ! En observant le travail de la terre tel qu'il s'opère encore en Afrique, ils trouvent un écho à leurs propres pratiques et au métier qu'ils exerceront peut-être dans le futur (...).

## Premières impressions

Tous s'attendaient "à bien pire" en posant le pied pour la première fois sur le continent africain. "Au début, je croyais que l'Afrique serait beaucoup plus sauvage, je ne m'attendais pas à voir des personnes si accueillantes, si ouvertes...", confie Anthony. "Des rencontres géniales", confirme Kévin. "Je m'attendais vraiment à la pauvreté absolue. Mais là, ça m'a donné un choc et ça a remonté dans mon estime", dit Charles. Ils se rendent aussi compte que l'Afrique ne les a pas attendus pour faire son bout de chemin et qu'elle est aussi la terre de personnes qui se construisent dans la dignité. "Les femmes béninoises sont vraiment courageuses, il faudrait les respecter plus que ça. Elles sont vraiment un pilier de l'économie, ici au Bénin", témoigne Dylan. (...) À côté des bons moments et des souvenirs à remporter chez soi, la réalité

demeure. Quand on leur demande, une semaine après leur retour, ce qui était le plus dur, Julien répond : "La pauvreté, c'est quelque chose qui me touche beaucoup. Voir ces femmes qui font des kilomètres à pied en transportant un enfant sur le dos et de l'eau sur la tête car ils n'ont pas l'eau courante, alors que nous, nous nous nous sur un bouton et nous avons de l'eau bouillante... C'est hallucinant".

Plus que tout, l'expérience de "Move for Africa" était une formidable excuse pour aller à la rencontre de l'autre. En plus de sensibiliser ces jeunes élèves à la coopération au développement et à l'interculturalité, elle leur a surtout permis de découvrir un nouveau monde. Nous pouvons donc affirmer : "Mission accomplie" !

**HARIKA RONSE,**

Assistante Junior Communication, CTB Bénin

Article publié dans le supplément de La Libre Belgique du 4 mai 2013

Rejoignez les "Agribassadeurs de l'Espoir" sur leur page facebook et découvrez leur séjour en vidéos et photos



# MPLIE!



DIC Collège de Liège & Institut du Condroz Saint François avec les **Iles de paix** au Bénin

© JDC Collège

Un garçon nous a offert son jouet: une boîte de sardine attachée à une ficelle. Ce geste magnifique résume bien l'attitude des gens: ils n'ont rien et ils donnent tout.

## Les jeunes se bougent avec l'Afrique

La première édition de **Move for Africa** s'achève sur un succès. Pas moins de 130 jeunes de sept écoles se sont engagés et ont bougé pour l'Afrique. Pour sa deuxième édition, l'opération lancée par La Libre Belgique ira plus loin encore en devenant **Move with Africa**, parce que la coopération c'est avant tout s'engager dans des projets communs. JT



Institut Emile Gryzon d'Anderlecht avec la **Croix-rouge** au Burundi

© Valentine Van Vyve

Nous prenons conscience que dans ce voyage, l'humilité est un point fort, et nous mettons tout en œuvre pour l'approviser.



© athénée royal d'Ixelles

Athénée d'Ixelles avec **ASMAE** au Sénégal

Les familles sénégalaises rencontrées nous ont fait comprendre qu'à partir de peu de choses, nous pouvons construire notre bonheur. Ce fut le moment le plus touchant!



© DR

Lycée Saint-Jacques de Liège avec l'ONG **Défi Belgique** Afrique au Bénin

C'était le voyage de mes rêves, tout ce que j'y ai vécu m'a marquée. Je vois désormais les choses autrement.

Juliette



© DR

Athénée Liège 1 avec **Vétérinaires sans Frontières** au Rwanda

Cette expérience formidable nous a appris à mieux nous connaître, à partager, à collaborer et à être plus solidaires.

# PETER PIOT,

## RÉCOMPENSÉ POUR SON COMBAT CONTRE LE SIDA



Ce premier juin, le spécialiste belge du sida Peter Piot a reçu le prix Hideyo Noguchi au Japon pour sa recherche sur les maladies infectieuses en Afrique.

Depuis 2006, le gouvernement japonais décerne le **'Hideyo Noguchi Africa Prize'** à des personnes ou à des organisations particulièrement méritantes dans le domaine de la recherche médicale et des soins médicaux destinés à lutter contre les maladies infectieuses et autres en Afrique. Le prix porte le nom d'un biologiste japonais décédé en 1928 de la fièvre jaune au Ghana alors qu'il y menait des recherches sur cette maladie.

Le médecin et scientifique belge Peter Piot est une **sommité internationale** dans le domaine de la recherche sur le sida et les moyens de lutte contre cette maladie. De 1995 à fin 2008, il a dirigé ONUSIDA, l'organisation des Nations unies qui mène la lutte mondiale contre le sida. Peter Piot devient ensuite directeur de la *London School of Hygiene and Tropical Medicine*.

### Ebola

Peter Piot a décroché son diplôme de médecine en 1974 à l'université de Gand. En 1976, il a participé à l'identification du virus Ebola au Zaïre (actuel R. D. Congo). En 1980, il a obtenu un doctorat en microbiologie à l'université d'Anvers et entamé sa carrière à l'Institut de Médecine Tropicale d'Anvers. En 2012, paraissent ses mémoires: dans **'Geen tijd te verliezen. Van Ebola tot aids: een leven lang strijd tegen infectieziekten'**, le médecin belge décrit l'extraordinaire carrière internationale qui a conduit le jeune scientifique qu'il était jusqu'aux plus hautes sphères du management et à la direction d'ONUSIDA.

Il y relate son combat contre le sida et la lourde bureaucratie, les efforts inlassables déployés pour convaincre chefs d'État et dirigeants politiques de l'urgence à agir.

### Pionnier du sida

Peter Piot est **un des pionniers de la lutte contre le sida**. Les premiers cas d'infection par le virus HIV, inconnu jusque-là, apparaissent au début des années 1980. Si dans les premiers temps l'épidémie se cantonne au monde occidental, et touche principalement les consommateurs de drogue et la communauté homosexuelle, la pandémie ne tarde pas à frapper également le continent africain. Peter Piot combat la stigmatisation de la séropositivité car la discrimination dont

sont victimes les malades fait obstacle aux campagnes d'information, à la prévention et au traitement.

Dans sa fonction de directeur d'ONUSIDA, Peter Piot s'est attelé des années durant à **faire évoluer la position du secteur pharmaceutique**, afin d'amener celui-ci à accepter de vendre des antirétroviraux à bas prix dans les pays en développement et il a par ailleurs encouragé la production de médicaments génériques. Mais le secteur de la santé n'a pas été la seule cible de l'action d'ONUSIDA, qui a poussé les pays à adopter une stratégie et une approche multisectorielles.

### Le combat continue

Aujourd'hui, nous entrons dans une **nouvelle phase**: les investissements consentis depuis un grand nombre d'années commencent à porter leurs fruits. Pour la première fois, le chiffre annuel de personnes qui contractent l'infection ou qui en meurent régresse. **Le défi est maintenant d'assurer la pérennité de ces actions**. Nous devons unir nos forces et veiller à une division cohérente du travail – tant au niveau international que national – qui s'appuie sur une approche effi-

cace de la lutte contre le VIH/sida dans tous les secteurs.

Selon le militant anti-sida Marc Heywood, nous sommes seulement à mi-parcours dans la lutte contre le sida. Les groupes marginalisés et stigmatisés dans des pays à la démocratie défaillante en souffrent encore beaucoup. Pour Peter

Piot aussi, il ne faut pas se reposer sur ses lauriers: *"Même si nous avons obtenu des résultats encourageants, les maladies infectieuses sont loin d'être sous contrôle, surtout en Afrique subsaharienne. De nouveaux agents pathogènes peuvent resurgir. Nous devons encore longtemps continuer nos efforts au niveau local et global."*

STEFANIE BUYST

De nouveaux agents pathogènes peuvent resurgir. Nous devons encore longtemps continuer nos efforts au niveau local et global.



ONLINE

[www.cao.go.jp/noguchisho/english/index.htm](http://www.cao.go.jp/noguchisho/english/index.htm)



# LA JUSTICE

## en chantier en Tunisie

**Nabil (prénom d'emprunt) me fixe avec des yeux noirs de colère: "On est allé voir tout le monde: la police, les juges, et même des Ministres. Mais ils nous disent tous: on ne peut rien faire. Si on ne nous donne pas de réponse, on redescendra dans la rue, et cette fois, on va tout faire brûler!". Son ton est clairement menaçant, et sa douleur, immense.**



Les murs de Sidi Bouzid, où débuta la révolution fin 2010, témoignent du combat toujours en cours pour une amélioration des conditions de vie en Tunisie. Décembre 2012.

Cette rencontre se déroule trois mois après le fameux 14 janvier 2011, jour de la révolution tunisienne, lorsque Ben Ali quitta le pays, abandonnant le pouvoir sous la pression de la rue. Le frère de Nabil est ce qu'on appelle ici un "martyr de la révolution". Il est tombé sous les balles de la police qui tentait de réprimer les manifestations. Une mort brutale, inacceptable. La famille dit que la scène a été filmée. "Les images montrent que la police a abattu mon frère de sang-froid, sans raison apparente. Le policier qui a tiré a été identifié. Tout ça est chez le juge d'instruction. Pourtant, le policier est toujours en fonction!", poursuit le jeune homme. Même sans avoir vu ces images, ni examiné le dossier, je savais cette histoire tout à fait plausible. Mais que conseiller à cette famille endeuillée? Alors que je faisais remarquer que la violence n'apporterait pas de solution, et les encourageais à être patients, je sentais que mes paroles ne pourraient apaiser ni leur tristesse, ni leur sentiment d'injustice. Ce témoignage illustre un des postulats fondateurs de l'action d'Avocats Sans Frontières (ASF): pas de réconciliation nationale, de paix sociale ou de reconstruction possible, sans que justice soit faite. En Tunisie, ce défi est immense. Le "système" de Ben Ali était connu pour sa

corruption, ses méthodes répressives et une justice sous la coupe du pouvoir exécutif. Après 40 années de dictature, comment accompagner les Tunisiens dans cette période fragile et complexe qu'est la transition? Comment rendre justice pour les abus et violations commis? Comment réhabiliter et indemniser les victimes? Autant d'enjeux auxquels ASF contribue à donner des réponses concrètes.

Dès début 2012, notre organisation a soutenu les associations de la société civile et les avocats tunisiens dans l'archivage de milliers de violations des droits de l'Homme et abus commis dans le passé. Cet exercice est un préalable nécessaire avant d'amener des affaires comme celles du frère de Nabil devant les tribunaux.

Ici, justice d'hier et justice d'aujourd'hui sont intimement liées, comme nous le confirme abruptement une avocate: "Souvent, la présomption d'innocence n'existe pas. Pour le juge, le prévenu est déjà coupable". C'est pourquoi notre équipe a créé un réseau d'observation de la justice à travers tout le pays, en partenariat avec l'Ordre national des avocats tunisiens et la Ligue tunisienne des droits de l'Homme. Objectif: observer les dysfonctionnements de la justice et surtout, faire des recommandations pour un plus grand respect des droits et libertés.

Chômage, précarité, et conditions de vie difficiles: deux ans après le "printemps arabe", la Tunisie a encore du mal à répondre aux problèmes sur lesquels s'est fondé le mouvement de révolte qui coûta la vie au frère de Nabil et bien d'autres personnes. Là aussi, nous agissons en organisant des formations afin que les avocats négocient et défendent les droits de groupes vulnérables, comme les travailleurs dans les secteurs du textile et des mines.

Lors d'une de mes dernières visites à Tunis, notre Chef de mission me confiait: "Les frustrations et les exclusions doivent s'exprimer dans un cadre légal. C'est par cette voie que la transition pacifique vers la démocratie sera réussie".

Que cela soit pour la défense des droits civils, politiques, économiques ou sociaux, la justice tunisienne est en chantier.



### Qui?

Lara Deramai, Coordinatrice Stratégie et Développement, Avocats Sans Frontières

### Quoi?

Promouvoir et soutenir l'accès à la justice pour les personnes les plus vulnérables dans les pays en situation de post conflit et/ou de développement.

### Pourquoi?

L'accès à la justice permet aux victimes de violations et d'abus de défendre leurs droits de l'Homme; il contribue également à la construction de l'État de droit.

## Le Sud est en vogue

Dans l'hémisphère sud, de nombreux pays se développent à une vitesse incroyable. Des centaines de millions d'individus sortent ainsi de la pauvreté, tandis qu'ils sont des milliards à pouvoir accéder à une nouvelle classe moyenne mondiale. Telles sont les conclusions du dernier *Rapport sur le développement humain* du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).



En moins de 20 ans, la Chine et l'Inde ont doublé leur production économique par habitant. Et d'ici 2020, la production cumulée de la Chine, de l'Inde et du Brésil dépassera celle des États-Unis, de l'Allemagne, du Royaume-Uni, de la France, de l'Italie et du Canada. Mais cette course au développement ne se limite pas aux grandes économies du Sud. Plus de 40 pays, dont le Ghana, le Chili, la Thaïlande, la Turquie, le Bangladesh et l'Indonésie, affichent de très bons résultats.

Il est frappant de constater que, pour la plupart, les pays qui rencontrent un tel succès ont mené des politiques similaires. Ils ont considérablement investi dans leur

population – via l'enseignement, les soins de santé et les services sociaux – et ont tenté de tirer progressivement profit des opportunités du commerce mondial. Mais

### Le Nord a de plus en plus besoin du Sud.

de grandes inégalités subsistent au sein des pays. Quoi qu'il en soit, la carte mondiale du pouvoir a subi des transformations radicales. Ces change-

ments ne se reflètent toutefois pas encore dans les institutions mondiales. Ainsi la part de la Chine – la deuxième économie mondiale – au sein de la Banque mondiale ne représente que 3,3 %, alors que celle de la France s'élève à 4,3 %. L'Inde, avec plus de 1,2 milliard d'habitants, ne fait même pas partie des membres

permanents du Conseil de sécurité des Nations unies. L'Afrique est également sous-représentée.

Si les institutions mondiales ne se conforment pas à ces évolutions, le Sud créera ses propres collaborations et des banques alternatives. Aujourd'hui déjà, les liens ont tendance à se resserrer dans le Sud, non seulement virtuellement grâce à la téléphonie mobile et les médias sociaux, mais aussi par la migration. En effet, ceux-ci deviennent toujours plus dépendants les uns des autres. Le Sud a besoin du Nord mais, de plus en plus, le Nord a également besoin du Sud.



ONLINE  
<http://hdr.undp.org>

### Appel à projets

La Coopération belge au Développement lance un appel à projets d'éducation au développement pour sensibiliser le public du monde des entreprises en Belgique à l'Objectif du Millénaire 8

#### 'Mettre en place un partenariat mondial pour le développement'

Les projets doivent se dérouler en Belgique entre le 15.02.2014 et le 14.02.2015. Trois dates butoirs sont fixées pour l'introduction des dossiers.

Appel à projets intégral et formulaire de demande sur le site [www.dg-d.be](http://www.dg-d.be) (volet sensibilisation)

LA COOPÉRATION BELGE AU DÉVELOPPEMENT

## NOUVEL ACCORD AVEC LE BÉNIN

Un nouvel accord de coopération a été signé le 28 février 2013 entre le Bénin et la Belgique. Il porte sur un montant total de 55 millions d'euros et couvre la période 2013-2017. À l'instar des précédents programmes, les secteurs prioritaires restent l'agriculture et les soins de santé.

Les excellentes relations qu'entretiennent le Bénin et la Belgique se reflètent dans le doublement de l'aide publique accordée par notre pays au cours des cinq dernières années. Le taux d'exécution des programmes de coopération a lui aussi considérablement augmenté, passant de 6 % en 2008 à 51 % en 2012.

Il reste toutefois au Bénin plusieurs grands défis à relever : accélérer les réformes, pousser la société civile à s'investir dans la veille citoyenne, améliorer la gouvernance et faire face aux résistances au changement. La Belgique entend rester attentive à l'ensemble de ces aspects.



# DES INDIENS BOLIVIENS

obtiennent le label **FairWild**

**Première mondiale: grâce au soutien du Trade for Development Center belge, les Indiens boliviens Yuracare comptent, depuis novembre 2012, parmi les fiers détenteurs du label FairWild. FairWild est une certification équitable qui s'applique aux produits de la cueillette.**

**F**airWild n'est pas un label comme les autres: il comble une lacune. En effet, les critères des labels du commerce équitable et bio n'étaient pas suffisamment spécifiques pour les plantes sauvages (ou leurs extraits) cueillies directement dans la nature – et qui ne sont donc pas cultivées –, telles que les noix, champignons et baies. Il s'agissait d'éviter que les cueilleurs ne pillent la nature. Qui plus est, la demande croissante de ces produits pour les secteurs agroalimentaire, cosmétique et médical nécessitait la création d'un label. En 2005, une initiative germano-suisse a répondu à ce besoin en créant FairWild.

C'est principalement en Europe de l'Est que des plantes sauvages sont cueillies sous le label FairWild: Pologne, Hongrie, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine et Kazakhstan. C'est aujourd'hui également le cas en Bolivie. L'opportunité s'est présentée grâce à une réforme du gouvernement bolivien. Les populations indigènes sont désormais



les seuls maîtres de leurs terres ancestrales, ce qui les habilite à commercialiser les plantes sauvages qui y poussent.

Le cacao sauvage des Yuracare du bassin amazonien était un produit prometteur pour ces Indiens. Mais l'obtention du label FairWild ne fut pas si aisée. Car, outre les exigences de respect de la nature et des cueilleurs, il fallait également répondre à de stricts critères de qualité. Le Trade for Development Center (TDC) a alors apporté une aide financière de 88.500 euros, qui a permis de financer les formations, ainsi que des séchoirs et entrepôts pour le cacao. En novembre 2012, ces efforts ont été récompensés: le label FairWild était décroché!

Le TDC est un programme de la CTB.

CS



**ONLINE**

[www.rainforest-products.com](http://www.rainforest-products.com)  
[www.fairwild.org](http://www.fairwild.org)  
[www.befair.be](http://www.befair.be)

## IMPACT NOUVEAU MAGAZINE CTB CONSACRÉ AUX SECTEURS PRIORITAIRES

**Quels sont les résultats atteints par la CTB sur le terrain? Quelle est l'approche adoptée par notre agence par rapport aux interventions? Quels sont les piliers de son fonctionnement sur le terrain?**

**IMPACT**, le magazine flambant neuf de la CTB, apporte une réponse à toutes ces questions. Chaque numéro est consacré à l'un des secteurs prioritaires de la coopération belge au développement. Le premier numéro (avril 2013) braque les projecteurs sur le secteur de la santé; ce sera ensuite au tour de l'agriculture (automne 2013), de l'éducation (printemps 2014) et de l'infrastructure (automne 2014).

Le titre **IMPACT** peut certes sembler ambitieux, mais, après tout, c'est bien autour de ce concept que s'articule la coopération au développement. Nos actions doivent améliorer, de façon durable, la vie des personnes en faveur desquelles nous œuvrons. Dans cette brochure, quelques experts du siège et du terrain expliquent de quelle façon la CTB s'efforce d'y parvenir dans ses interventions, dans son approche stratégique et à travers l'échange d'expertise.

**PARCOUREZ LE PREMIER NUMÉRO D'IMPACT: [www.btctb.org/fr/brochures-thematiques](http://www.btctb.org/fr/brochures-thematiques)**



© OICR

## TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LE COMMERCE DES ARMES

**Dans le dernier Dimension 3, la Croix-rouge de Belgique expliquait l'ampleur de la circulation des armes dans le monde et la nécessité de réglementer le commerce des armes. C'est chose faite: le Traité international sur le commerce des armes (Arms Trade Treaty, ATT) a été approuvé ce 2 avril par une large majorité à l'Assemblée générale des Nations unies.**

Le Traité sur le commerce des armes est le fruit de plusieurs années de travail préparatoire et d'intenses négociations. La Belgique et ses partenaires européens ont défini des critères clairs pour l'exportation d'armes, dont le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire. L'exportation d'armes est interdite lorsqu'il y a un risque qu'elles soient utilisées en vue de perpétrer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou de génocide. Une référence spécifique a été incluse afin d'évaluer le risque que les armes exportées servent à commettre des violences fondées sur le genre ou dirigées contre des civils, en particulier des femmes et des enfants. La Belgique avait fortement plaidé pour inclure dans les critères à l'exportation une clause concernant les enfants-soldats, telle que prévue dans la loi belge.

Le champ d'application du Traité est large, et comprend, outre les armes de guerre, les armes légères et de petit calibre ainsi que les munitions et les pièces détachées. L'exportation, l'importation, le transit et le courtage sont soumis à un contrôle. Le Traité entend rendre le commerce des armes plus transparent et contribuer à l'établissement des mêmes règles pour tous. Le traité entrera en vigueur quand il aura été ratifié par 50 États. Il a été signé par la Belgique le 3 juin. La Belgique reste liée par les règles de conduite, parfois plus contraignantes, sur le commerce des armes en vigueur au sein de l'Union européenne.



**ONLINE**

<http://www.dimension-3.be/magazine/2013-2/>  
> p24-25

# LA COOPÉRATION BELGE EN 2012

LE RAPPORT ANNUEL DE LA COOPÉRATION BELGE AU DÉVELOPPEMENT FAIT  
L'ÉTAT DES LIEUX DES ÉVOLUTIONS ET ACTIVITÉS DE 2012.

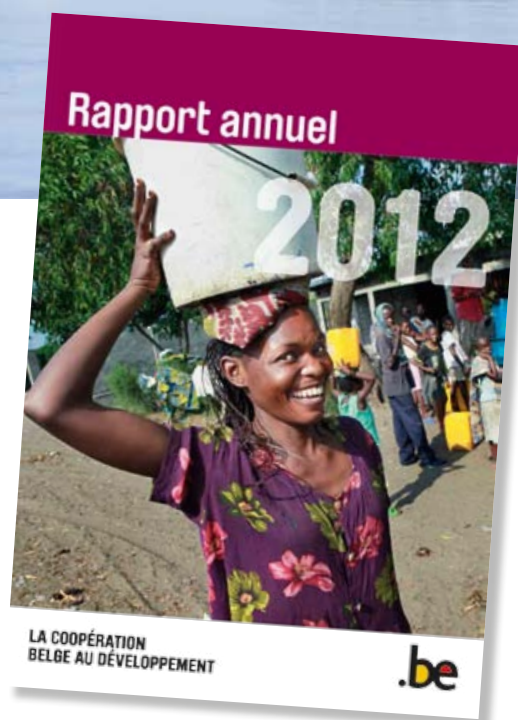


L'année 2012 fut mouvementée. Non seulement elle a connu la réforme de la DGD, mais aussi la mise en chantier d'une nouvelle loi qui porte une attention accrue sur la cohérence des politiques en faveur du développement et des droits de l'Homme. Malgré les restrictions budgétaires causées par la crise, l'OCDE a salué les efforts de la Belgique.

Deuxièmement, le rapport présente concrètement les programmes géographiques et humanitaires et les résultats obtenus par la Coopération belge sur le terrain (coopération bilatérale (CTB), ONG et institutions multilatérales). Du cacao biologique en Équateur, une meilleure sécurité alimentaire au Mali, l'accueil des réfugiés congolais au Burundi au renforcement de l'État de droit au monde arabe: les success stories sont riches et variées.

Et enfin le rapport se penche sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), cette fois avec un focus sur les actions entreprises pour les OMD 6 (combattre le sida, le paludisme et d'autres maladies d'ici 2015), OMD 7 (permettre à plus de gens de vivre dans un environnement durable) et OMD 8 (un partenariat mondial pour le développement). Ce rapport, en plus d'informer l'opinion publique, remplit l'obligation de rapportage au Parlement.

ML



**Le rapport annuel 2012 est disponible en français et néerlandais; le résumé en français, néerlandais, anglais et espagnol. Vous pouvez commander un exemplaire via [www.dg-d.be](http://www.dg-d.be) ou en envoyant un mail à [InfoContact-dgd@diplobel.fed.be](mailto:InfoContact-dgd@diplobel.fed.be).**



ROYAUME DE BELGIQUE

Service public fédéral

Affaires étrangères,

Commerce extérieur et

Coopération au Développement

DGD - DIRECTION GÉNÉRALE  
COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT  
ET AIDE HUMANITAIRE

Rue des Petits Carmes 15 • B-1000 Bruxelles

Tél. +32 (0)2 501 48 81

E-mail : [info.dgd@diplobel.fed.be](mailto:info.dgd@diplobel.fed.be)

[www.diplomatie.be](http://www.diplomatie.be) • [www.dg-d.be](http://www.dg-d.be)